

442

L'AUT' JOURNAL

Décembre 2025 - Janvier 2026 • avec une apostrophe pour apostropher

**DANS
LA RUE
POUR LE
QUÉBEC**

**29 NOVEMBRE
MONTREAL
13H30**



Voir les articles
de Michel Rioux,
Sylvain Martin,
Orlan Dorais
et Pierre Dubuc



Le deuxième front

Michel Rioux

En octobre 1968, dans son rapport moral au congrès de la CSN, le président Marcel Pepin faisait état d'un constat alarmant : les gains obtenus par les syndiqués grâce aux conventions collectives s'effaçaient littéralement quand ils devaient affronter les attaques politiques et les pièges qui leurs étaient posés en tant que consommateurs.

« Comme la convention collective ne peut résoudre les problèmes de l'exploitation en dehors de l'entreprise, les gens sont frustrés », écrivait-il, ajoutant : « En somme, une orientation nouvelle majeure s'impose, ouvrir un deuxième front! »

Son constat était d'une grande lucidité. L'activité syndicale dans l'entreprise ou l'institution demeurait fondamentale. « Mais c'est parce qu'il y a de graves problèmes qui se posent aux salariés et à la masse du peuple, en dehors des entreprises et du travail, qu'il devient donc de jour en jour plus illusoire de s'acquitter uniquement du travail syndical auquel on est accoutumé », affirmait Pepin.

LE PROJET DE LOI 3

C'est cette capacité d'agir des organisations syndicales et des syndicats que

le projet de loi 3 attaque de front. Un projet de loi que le gouvernement de la CAQ présente comme visant à « améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail ».

Il n'y a pas que les organisations syndicales qui sont financées par des cotisations des membres. Il y a les chambres de commerce, le Conseil du patronat, l'Institut économique de Montréal, l'Association patronale des entreprises en construction du Québec, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et autres regroupements qui défendent les intérêts de leurs membres. À cela, on pourrait ajouter le gouvernement du Québec lui-même, dont on pourrait certes améliorer « la transparence, la gouvernance et le processus démocratique... »

Ces organisations ne seront jamais touchées pour une seule raison : elles ne mettront jamais en cause le désordre établi, comme le font les organisations syndicales.

LE FRONT DES LUTTES SOCIALES

Le deuxième front est celui des luttes sociales qui font déborder le syndicalisme en dehors des conventions collectives, au bénéfice de l'ensemble

de la société : salaire minimum, assurance maladie, assurance automobile, régime québécois d'assurance parentale, clubs privés de chasse et pêche, etc.

C'est celui qui fait prendre conscience aux travailleurs que leurs conventions collectives n'existent pas en vase clos, mais bien dans une société qui a aussi une emprise sur leurs conditions de vie. Que par leur rapport de force, ils peuvent être un moteur de changement, pour tous. Il ne faut jamais perdre de vue qu'un travailleur, c'est aussi un citoyen.

Des exemples, parmi les dizaines qui ont jalonné le dernier siècle.

Dans la foulée du rapport de Pepin, un secrétariat d'action politique a été mis sur pied où ont milité André L'Heureux, Pierre Vadeboncoeur et Paul Cliche. Ces derniers ont conduit des campagnes pour le logement, publiant une brochure, *Le locataire et ses droits*, tirée à 10 000 exemplaires. Une autre brochure pour l'établissement d'un régime public d'assurance automobile a été publiée pour soutenir une large mobilisation. « Sans la CSN, on n'aurait pas pu faire adopter cette loi », avait admis la ministre responsable, Lise Payette.

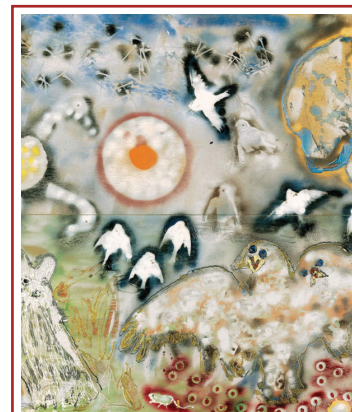
Dans les années 1960, la CSN s'était attaquée aux compagnies de finance. Les Household Finance, Niagara Finance, Avco, Beneficial Finance,

Trans Canada Finance et autres siphonnaient les augmentations de salaire qui s'en allaient directement dans leurs coffres. Au Saguenay, la CSN a entamé des poursuites contre ces parasites, finançant même une émission de télévision, *Tirons ensemble*, diffusée le samedi soir avant la soirée de hockey.

Les organisations syndicales ont financé en 1969 les mobilisations contre le bill 63 du gouvernement Bertrand, qui permettait le libre choix de la langue d'enseignement, et le bill 22 du gouvernement Bourassa, largement décrié en 1973.

Des campagnes publicitaires ou la participation à une mobilisation sociale portant sur autre chose que la défense des droits acquis par une convention collective ne pourront plus être financées par la cotisation syndicale régulière.

Et si, comme le propose l'ineffable ministre Boulet, les syndiqués pouvaient refuser de payer trois à quatre pour cent de leur cotisation syndicale pour cause de désaccord avec leur utilisation, cela me donne une idée. Dans mon prochain rapport d'impôt, je vais retrancher trois à quatre pour cent de mes versements pour exprimer mon désaccord avec, par exemple, les investissements dans Northvolt ou Lion électrique. Je me dis que si c'est bon pour Pitou, ce doit l'être aussi pour Minou, non? ◀



Devant un tableau de Riopelle

Mais même aujourd'hui, alors que j'ai mille fois rencontré les récits de ta déchéance, alors que je me vautre dans des amours aux sources nombreuses et multipliées par leur force et leurs teintes diverses, que je n'ai plus de nouvelles de ton corps depuis si longtemps, même aujourd'hui, lorsqu'il s'agit seulement de me souvenir de toi, les oiseaux s'élancent en trombe et parent le tout-nous-deux d'un drapé somptueux, évacuant de l'histoire ta laideur, ta petitesse, ta fragilité.

Tu es constamment restitué en moi comme un hommage à la beauté des hommes. Tu redeviens le point zéro où toutes les choses de l'amour peuvent recommencer à se déplier sur un certain mode, sur une trame précise, qui ne cherche qu'à se répéter.

Je me souviens de ta faille comme d'une merveille aussi, tant elle me bouleversait, tant elle me ramenait au cœur de cet espace de liberté de l'amour que je passerais le reste de ma vie à rechercher.

Je me souviens de toi devant un tableau de Jean Paul Riopelle, à Québec, assis par terre parce que soufflé, explosé de l'intérieur devant la beauté de ce qui s'offrait à toi.

Tu pleurais, incapable de t'arrêter, comme si tu venais de te reconnaître, tout simplement.

Dans cet éclatement de la forme, dans ce morcellement magnifique, immense et amplifié par les lieux.

Je me souviens de mes mains qui te saisissent à contre-courant, pour te ramener doucement dans une verticalité provisoire, juste le temps de marcher vers l'hôtel où nous reprendrions la posture qui nous allait le mieux : couchés l'un à moitié dans l'autre, ou entièrement, à n'être plus que cet amas indifférencié d'humours et de formes variables.

Je me souviens des chocs créés par chacune de nos rencontres imprévues, de comment le reste se mettait systématiquement à perdre de sa valeur, alors que tu nous plongeais dans l'apesanteur rien qu'en respirant dans le même espace que moi. Les couleurs devenaient vives, les oiseaux, encore, débarquaient dans mon monde.

Et c'est seulement là, me semblait-il, que la vie prenait tout son sens. ◀

Mourir de froid, c'est beau, c'est long, c'est délicieux.
Nathalie Plaat

PUM/Les salicaires, 2024



CAMPAGNE DU RUBAN BLANC

La violence subie par les femmes et les filles crée énormément de détresse, encore en 2025.

Ce n'est pas qu'une statistique qui nous est montrée tous les ans. C'est un problème très grave qui est bien réel.

Il faut agir.

Du 25 novembre au 6 décembre, portez fièrement le ruban blanc pour exprimer votre solidarité.



Syndicat de Champlain (CSQ)
Personnel enseignant et de soutien



Appel aux lectrices et aux lecteurs

L'indépendance est de nouveau dans l'actualité. On discute de stratégie : nouveau référendum ou élection référendaire? Constitution autonomiste ou souverainiste? Alliance possible avec l'Alberta ou, maintenant, la Colombie-Britannique? Les syndicats projettent une « grève sociale » le 1^{er} mai prochain. Le mouvement social convergera-t-il avec le mouvement indépendantiste, comme en 1995? Toutes ces questions méritent d'être analysées, discutées, débattues. Non seulement au sein d'une élite, mais dans toutes les couches de la population, et cela, dans un journal résolument indépendantiste.

Les réseaux sociaux sont de formidables instruments de mobilisation. Mais ils peuvent faire l'objet de censure, comme c'est le cas avec la décision de Facebook de bloquer la diffusion des contenus journalistiques.

*Les journaux papier ont l'avantage d'une présence physique, de faciliter la lecture de textes plus longs, de présenter un large éventail de sujets et de constituer, aux yeux de plusieurs, une source d'information plus fiable et plus crédible. Aussi, nous sommes convaincus que le journal papier est de retour – les jeunes le trouvent vintage – et qu'il peut et doit jouer un rôle essentiel dans la lutte sociale et le combat indépendantiste. Pour ce faire, nous devons absolument augmenter la diffusion de *L'aut'journal*. Nous avons besoin de militantes et de militants pour le distribuer dans leur milieu.*

Nous avons besoin d'un soutien financier accru de notre lectorat, organisations et individus. Notre situation financière est extrêmement fragile. Nous ne touchons aucune subvention gouvernementale directe et n'ouvrons pas nos pages à la publicité commerciale. L'indépendance de la presse est à ce prix.

Nous vous demandons d'apporter votre soutien au seul journal indépendantiste à grande diffusion. Cela peut se faire de plusieurs façons :





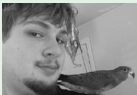

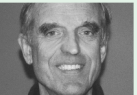

1. Par une adhésion aux AmiEs de *L'aut'journal*.
2. Par un don.
3. Par un abonnement ou un abonnement-cadeau.
4. Par l'achat d'une de nos publications.

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter de Joyeuses Fêtes, au nom de toute l'équipe

Pierre Dubuc

Directeur-fondateur et rédacteur en chef

Pour informations : consultez notre site Web www.lautjournal.info aux onglets Abonnement/Don ou Publications ou contactez-nous à info@lautjournal.info ou au 514-843-5236. *L'aut'journal*, 4270 Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Qc) H2W 1Z3

 Le billet Michel Rioux 1	 La politique québécoise Sylvain Martin 5	 Les régions Marc Nantel 8	 La langue Charles Castonguay 13	 Le troisième œil Pierre Jasmin 18
 Le documentaire Pierre Sormany 3	 Le mouvement syndical Orian Dorais 6	 La page éditoriale Pierre Dubuc 9	 La laïcité Marie-Claude Girard 14	
 La politique canadienne Gabriel Ste-Marie 4	 La langue Charles Castonguay 7	 L'immigration Anne Michèle Meggs 10	 L'environnement Luc Allaire 15	

L'AUT' JOURNAL
442
Déc. 2025 - Janv. 2026 - avec une apostrophe pour apostropher

4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204,
Montréal (Québec) H2W 1Z4
Téléphone : (514) 843-5236
Internet : info@lautjournal.info

Envoi de publication canadienne
Numéro de convention : 40050148

2025, Dépôt légal
Bibliothèque nationale
ISSN : 0833-8965

Imprimé par les travailleuses et travailleurs
syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho

Le documentaire

Pour sortir les médecins immigrants du cul-de-sac où on les enferme

« Le Serment d'Hippocrate », de Nadia Zouaoui

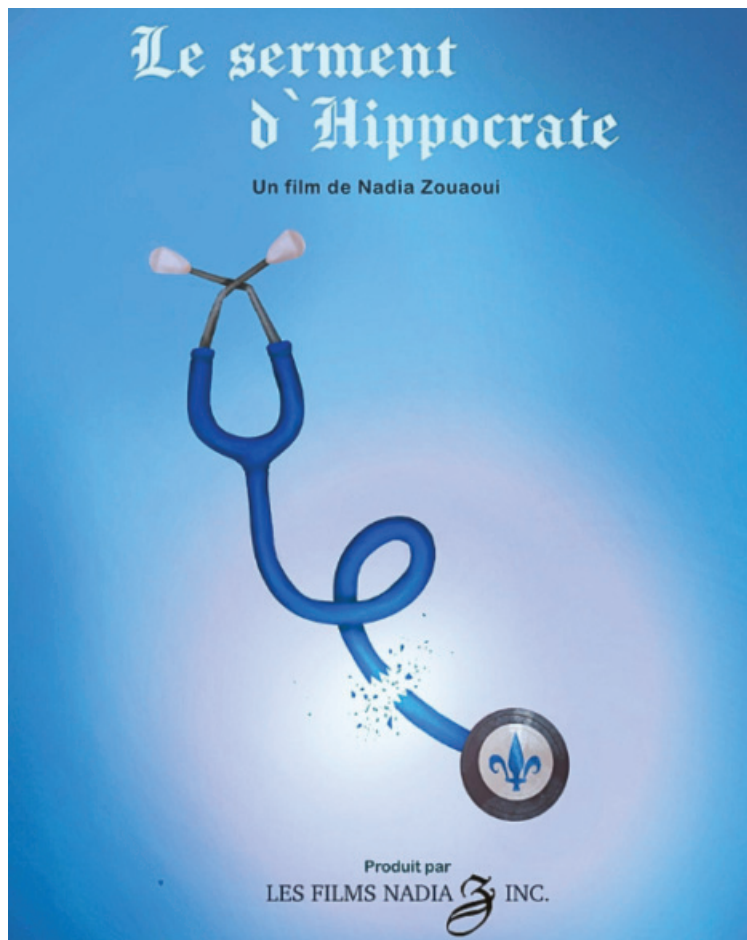
Pierre Sormany

Le problème n'est pas nouveau. Il y a 20 ans, quelque 200 médecins venus au Québec dans l'espoir d'y poursuivre leur carrière ont entamé une grève de la faim pour faire sauter les obstacles qu'on leur imposait. Il y a dix ans, Lisa-Marie Gervais lançait, dans « Le Devoir », un débat sur la pertinence de « fermer » aux médecins étrangers l'accès à l'immigration québécoise, tant leur chemin était semé d'embûches, une fois installés ici.

Voici qu'une documentariste québécoise, Nadia Zouaoui, tente de relancer le débat avec un film à la fois émouvant... et plutôt révoltant : *Le Serment d'Hippocrate*. Présenté en salle, à Montréal, à partir du 10 décembre, et à la télévision de Radio-Canada le 8 jan-

vier prochain, le film nous fait rencontrer des médecins en amour avec leur profession et attachés au Québec, des médecins qui parlent un excellent français, qui ont passé avec succès tous les examens requis par le Collège des médecins... mais qui sèchent encore parce qu'on leur exige de faire une année de résidence qu'aucune université ne semble capable de leur offrir.

Par amour pour le Québec, l'un d'entre eux fait du bénévolat pour un organisme populaire qui défend les travailleurs accidentés. Mais il travaille, en parallèle, comme médecin-chef dans un hôpital des Caraïbes... faute d'avoir pu décrocher une résidence dans le réseau québécois. De jeunes médecins récemment arrivés s'inquiètent. D'autres ont finalement dû se déplacer vers les autres provinces, beaucoup plus accueillantes.



Les médecins diplômés à l'étranger représentent 50 % des médecins en Saskatchewan, 41 % à Terre-Neuve-et-Labrador, 25 % en Ontario... Autour de 30 % comme moyenne nationale. Mais ils ne constituent que 11 % au Québec.

Les médecins diplômés à l'étranger représentent en effet 50 % des médecins en Saskatchewan, 41 % à Terre-Neuve-et-Labrador, 25 % en Ontario... Autour de 30 % comme moyenne nationale. Mais ils ne constituent que 11 % au Québec. « Ceux qui parlent anglais, les Iraniens, les Indiens, finissent presque tous par s'en aller ailleurs, a constaté la journaliste et réalisatrice. Ceux qui restent, ce sont surtout les francophones, beaucoup les gens du Maghreb. »

UN PROBLÈME PASSÉ
« SOUS LE RADAR »

Étonnant tout de même! Alors que la bataille du gouvernement québécois contre les médecins a remis à la une la question de la pénurie de médecins, que le problème des listes d'attentes s'aggrave, contrairement à ce que promettait François Legault, il y a huit ans, et que deux millions de Québécois sont privés de médecin de famille, personne n'a mis l'accent sur ces médecins déjà formés, avec une expérience professionnelle reconnue, mais qui poirotent dans l'antichambre de notre réseau de santé!

Pourquoi ce silence? « C'est bizarre, constate Nadia Zouaoui. Dans le milieu des immigrants, c'est un problème très connu. Tout le monde connaît des professionnels qui ont réussi tous les examens et qui n'arrivent pas à travailler. Mais les gens avec qui j'ai travaillé sur ce film, des Québécois de souche, me disent : c'est incroyable, on ne connaissait pas ces histoires ».

Le problème est-il si marginal que les médias jugent peu utile d'y braquer les projecteurs? Petit calcul, en guise de

réponse. Le nombre précis de ces médecins enfermés dans ce cul-de-sac bureaucratique n'est pas connu parce que bon nombre d'entre eux, après quelques années d'échec au Québec, vont aboutir dans les autres provinces ou à l'étranger.

Mais on parle d'au moins une cinquantaine de nouveaux médecins pris dans ce cul-de-sac, chaque année. Si la moitié d'entre eux étaient admis en médecine familiale, et prenaient en charge quelque 2 000 patients chacun, comme le souhaite le ministre Dubé, ce sont 50 000 Québécois de plus chaque année qui auraient accès à un médecin!

ENTRE PROTECTIONNISME
ET DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

Pendant longtemps, on a forcé les médecins qui voulaient s'établir au Québec à signer un engagement à ne pas pratiquer ici. Cette approche protectionniste a pris fin, il y a une vingtaine d'années. Pourtant, l'information donnée aux arrivants était si parcellaire que plusieurs n'arrivaient jamais à traverser le labyrinthe. Au bout de deux ans sans avoir pu pratiquer la médecine, on les considérait déqualifiés. Retour à la case départ.

« Le Collège des médecins a facilité le processus ces dernières années. L'information donnée aux médecins est beaucoup plus claire », admet la journaliste. Mais le goulot d'étranglement des stages en résidence persiste. « Chaque année, il y a des places en résidence qui ne sont pas comblées. » Difficile de ne pas y voir une forme de discrimination systémique.

Certes, le Collège des médecins se défend en rappelant qu'il a délivré un permis de pratique à quelque 600 médecins formés à l'étranger, au cours des cinq dernières années. Mais dans le documentaire, son président, le Dr Mauril Gaudreault, reconnaît que, si vous venez de Harvard, on peut présumer que votre diplôme est valable; mais si vous venez d'une université qu'on ne connaît pas, dans un pays du Maghreb ou d'Amérique du sud, ajoute-t-il, comment juger de votre compétence?

Alors, les examens qu'on leur impose ne servent à rien?

DES FILMS POUR FAVORISER
LE DIALOGUE

« Le Collège des médecins, les universités, le gouvernement, ils ont beaucoup de pouvoir et de moyens. Moi, une petite documentariste, j'en ai bien peu. En même temps, je crois que c'est important d'en parler. À travers les histoires touchantes de gens qui aiment le Québec et ne demandent qu'à pouvoir faire leur part, je me dis que peut-être ça va sensibiliser les gens et faire bouger le système! »

Ce n'est pas la première fois que Nadia Zouaoui cherche, avec son cinéma, à susciter un dialogue. Elle a d'abord été remarquée par son premier documentaire, *Le Voyage de Nadia* (2006), où elle retournait dans sa Kabylie natale, après 18 ans passés au Québec, pour constater comment la société algérienne asservissait les femmes.

Elle a ensuite produit en 2011, pour le réseau Al Jazeera, un des premiers documentaires sur la montée de l'islamophobie aux États-Unis, diffusés pour le 10^e anniversaire des événements du 11 septembre. La version française, *Peur, colère et politique* a été diffusée par Radio-Canada en 2016.

Mais c'est avec *L'Islam de mon enfance* (2019) qu'elle a vraiment atteint son objectif de faire des films qui favorisent le dialogue. « Mon film cherchait à favoriser le vivre-ensemble en questionnant l'image de l'Islam qu'on lit dans les médias (et qu'elle considère elle-même être une dérive). Il a tenu en salle pendant un mois, en faisant salle comble tous les soirs, avec des débats très riches. C'étaient des Québécois de souche à 80 %. Il y a eu de très beaux échanges. C'est pour ça que je fais des films : pour ouvrir le dialogue et trouver des solutions. »

Elle a aussi produit cette année-là le documentaire *Process 2.0*, en collaboration avec l'anthropologue Serge Bouchard, sur le débat alors en cours concernant la charte des valeurs québécoises de Pauline Marois. « Toujours dans le but de favoriser un dialogue, au lieu de camper dans des positions inconciliables », explique-t-elle.

Son nouvel opus, « Le Serment d'Hippocrate » s'inscrit dans la même lignée. ◀



La politique canadienne

Le Québec, les travailleuses et les travailleurs laissés pour compte

Un budget à la hauteur de l'arrogance du gouvernement

Gabriel Ste-Marie

Plutôt que de déposer son budget au printemps dernier après les élections, le gouvernement libéral de Mark Carney a choisi de le présenter cet automne.

Ce budget révèle clairement l'orientation politique du nouveau premier ministre : gros déficit et politiques conservatrices. Les deux principales mesures sont les dépenses militaires et les baisses d'impôt annoncées à la fin du printemps. Alors qu'il entend dépenser un maximum au chapitre de la défense afin d'atteindre les cibles exigées par Donald Trump, il sabre dans l'aide étrangère.

Le déficit record – 78 milliards \$ – a de quoi faire passer Justin Trudeau pour la sœur économe du couvent, ce qui n'est pas peu dire. Et ce déficit sera respecté seulement si le gouvernement arrive à couper massivement dans la fonction publique, comme il le prétend sans avoir de plan clair pour y arriver.

Carney abolit les politiques environnementales et assure l'industrie des hydrocarbures d'un maximum de soutien, quitte à provoquer la démission de Steven Guilbault. Pour l'instant, Guilbault demeure député libéral; il faudra voir comment il gère ce choix.

DES PROMESSES BRISÉES

Alors que le premier ministre s'est fait élire en promettant de tenir tête à

Trump et de protéger les entreprises, les travailleuses et les travailleurs touchés par la crise tarifaire, les mesures de soutien dans le budget sont bien maigres. Concernant la réforme visant à rendre accessible et fonctionnelle l'assurance-emploi, il faudra encore patienter. Seules certaines mesures temporaires sont prolongées.

On retrouve dans le budget le soutien annoncé en août dernier à l'industrie forestière – 700 M\$ en garanties de prêts – mais au moment d'écrire ces lignes, la mesure était toujours inaccessible. Une seule entreprise forestière au Québec en aurait profité jusqu'à maintenant. Une super déduction pour les investissements est offerte aux entreprises.

Alors que le ministre des Finances, François-Philippe Champagne, parle d'un budget « générationnel », seulement neuf milliards \$ d'argent frais sont prévus pour les infrastructures pour les cinq prochaines années. C'est l'équivalent de seulement deux fois la réfection de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, mais pour l'ensemble du Canada sur cinq ans, et si aucune de ces sommes n'est allouée aux autres infrastructures, comme les routes ou les aqueducs.

Au chapitre des transferts en santé, le gouvernement revient au niveau de Stephen Harper, c'est-à-dire à 3 % par année, alors que les coûts augmentent de 6 % annuellement. La part du fédéral dans le financement va donc décroître



Carney abolit les politiques environnementales et assure l'industrie des hydrocarbures d'un maximum de soutien.

tre rapidement, rien pour améliorer l'accès aux soins.

UN GOUVERNEMENT CENTRALISATEUR

Carney réitère dans son budget son engagement dans Maison Canada (d'abord mal nommée Bâtir Maison Canada) pour s'attaquer à la pénurie d'habitations, sans donner plus de détails sur son plan, sinon l'expression de son désir de centralisation de cette compétence qui relève du Québec et des provinces. On peut s'attendre à des délais importants, en termes d'années, avant que l'argent voté soit dépensé.

Pour les provinces qui n'avaient pas de systèmes de tarification du carbone – toutes sauf le Québec et la Colombie-Britannique – le fédéral avait mis en place une taxe carbone, qui était com-

pensée par un chèque envoyé aux ménages. Durant la campagne électorale, les libéraux ont aboli la taxe, mais ont maintenu l'envoi du chèque aux résidents des provinces, sauf à ceux du Québec et de la Colombie-Britannique. Un cadeau offert à ces contribuables, qui a coûté 814 millions \$ à ceux du Québec. Le gouvernement Carney refuse toujours de nous dédommager. Avec ce premier ministre, les cancrs en environnement sont récompensés par ceux qui font des efforts.

Le gouvernement libéral refuse également de rembourser Québec pour les soins d'accueil offerts aux demandeurs d'asile. La facture s'élève à 700 M\$.

LES MILLIARDAIRES EXEMPTÉS D'IMPÔT

Le budget confirme l'abolition de la taxe visant les géants du Web. Puisque les GAFAM ne paient à peu près pas d'impôt, ici comme ailleurs, en utilisant les paradis fiscaux, le Canada avait adopté la législation proposée par l'OCDE pour prélever une taxe qui équivalait à 3 % du chiffre d'affaires réalisé sur son territoire.

Cette taxe ne plaisait pas à Donald Trump et à ses amis milliardaires de la tech. En juin dernier, Carney a choisi de la suspendre « en vue de conclure un accord d'ici le 21 juillet 2025 » avec Trump. Aucun accord économique n'a été conclu, mais le budget confirme l'engagement de changer la loi pour ne plus taxer les géants du Web.

Les multinationales milliardaires peuvent encore une fois se défilier de leurs responsabilités fiscales. C'est d'autant plus navrant qu'au Bloc Québécois, nous proposons depuis plusieurs années qu'une partie de cette taxe serve à soutenir les médias qui peinent à se financer à cause du déplacement des publicités vers les plateformes numériques de ces géants. Le budget prévoit un financement accru pour Radio-Canada, mais n'alloue rien aux autres médias.

Au sujet des paradis fiscaux, rappelons que le Canada avait annoncé, avec ses partenaires du G7 lors du sommet

dans l'Ouest canadien au mois de juin dernier, qu'ils renonçaient à prélever l'impôt minimum mondial de 15 % pour les entreprises qui sont basées aux États-Unis. Un autre recul important dans la lutte contre l'utilisation des paradis fiscaux, qui découlait des ententes conclues à l'OCDE.

Notons que Brookfield, l'entreprise que présidait Mark Carney jusqu'à son saut en politique, bénéficie directement de ce retournement. Sous sa direction, l'entreprise avait déménagé son siège social de Toronto à New York pour des raisons fiscales.

Brookfield gère plusieurs filiales basées dans les paradis fiscaux, et certaines filiales actives au Canada avaient même bénéficié du programme de subventions salariales lors de la pandémie, alors qu'elles déclarent leurs revenus dans les paradis fiscaux pour ne pas payer leurs impôts au Canada.

UN GOUVERNEMENT ARROGANT

Les libéraux forment un gouvernement minoritaire. Mais, pour le budget, comme pour le reste à la Chambre des communes, ils se comportent comme un gouvernement majoritaire. Ils n'ont négocié aucune entente pour obtenir l'appui d'un parti et ont préféré se comporter en cowboys. Ils ont misé sur le fait que personne n'avait envie de se retrouver en élections durant les Fêtes.

Comme d'habitude, le Bloc Québécois avait formulé ses demandes budgétaires. Elles sont toutes restées lettre morte. Puisqu'il s'agissait, à notre avis, d'un budget nuisible aux Québécoises et Québécois, nous avons voté contre.

Or, tous les autres partis d'opposition ont choisi de le laisser passer. Elizabeth May, qui avait d'abord piétiné le budget devant les caméras puisqu'il ne contenait rien pour l'environnement, a choisi de voter en sa faveur.

À cet appui se sont ajoutées deux abstentions du NPD pour conférer une majorité aux libéraux, même s'il s'agit d'un budget conservateur, qui annonce des coupes massives de 40 000 postes en quatre ans dans la fonction publique.

Enfin, les conservateurs ont usé d'une stratégie qui permet de voter après les autres, de façon à s'assurer que le budget serait adopté. Leur leader parlementaire, Andrew Sheer, et leur président du caucus, Scott Reid, sont entrés dans la Chambre des communes après la tenue du vote, mais avant le dévoilement des résultats, en prétextant qu'ils avaient éprouvé des difficultés techniques pour voter à distance. Ils ont alors choisi de voter contre, puisque les libéraux avaient déjà leur majorité.

Le gouvernement libéral a pris un gros risque en choisissant de ne pas négocier avec un parti de l'opposition. Depuis, son arrogance en Chambre est insupportable. ◀

L'auteur est député du Bloc Québécois

Souhaits et résolutions syndicales 2026

L'année 2025 a été une année mouvementée pour les membres du 429 et les syndicats en général. C'est le moins qu'on puisse dire.

Élections municipales, élection générale du 429, échéance de la convention collective des villes de Montréal, Hampstead et Mont-Royal, ainsi que de la Société d'habitation et de développement de Montréal et de la Corporation Anjou 80. Et, bien sûr, les attaques en règle de la CAQ à l'égard des syndicats.

À l'aube de 2026, une chose demeure certaine : l'union fait la force. Nous amorçons cette nouvelle année avec la volonté ferme de protéger nos droits et de rappeler à tous les paliers politiques que les syndicats sont là pour continuer de faire progresser les conditions de travail et la société en générale.

Nous souhaitons que cette année, marquée par une élection provinciale, soit témoin d'une mobilisation massive, de négociations productives et d'un rapport de force clair face à celles et ceux qui tentent de fragiliser les services publics. Concrètement, le 429 entend accentuer notre présence sur le terrain, continuer de soutenir nos membres et s'assurer que l'on reconnaisse l'importance du travail que nous, cols blancs, accomplissons chaque jour.

Nos résolutions sont simples, mais ambitieuses : être plus uni-es, plus fier-es, plus combatif-ives. Et faire de 2026 une année où le 429, et le syndicalisme québécois réaffirment haut et fort la pertinence et la force du mouvement syndical.

sfmm429.qc.ca

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP

L'équipe du 429



La politique québécoise

La présidente de la FTQ a recadré « l'innocent » ministre du Travail

Magali a visé juste

Sylvain Martin

Lors de son étude en commission parlementaire, les chefs des grandes centrales syndicales sont venus à tour de rôle dénoncer avec force le projet de loi 3, qui serait, selon le ministre Boulet, nécessaire pour une soi-disant meilleure démocratie et plus de transparence syndicale.

Le fait que Magali Picard, la présidente de la FTQ, soupçonne le ministre du Travail de jouer à l'innocent ou d'être effectivement un innocent, et d'être un *slow learner* pour mal connaître à ce point le monde syndical après sept ans comme ministre du Travail, a soulevé l'ire de tous nos « bons » chroniqueurs politiques.

En chœur, ils se sont exclamés « Ho! quel manque de respect que d'avoir ainsi qualifié notre « bon » ministre du Travail, cet homme calme, respectueux, à l'esprit ouvert qui cherche le compromis ».

Pour me faire une tête, j'ai pris un pas de recul pour analyser les actions des derniers mois de CAQ à l'égard des syndicats, des travailleuses et des travailleurs du Québec.

LES JEUNES CAQUISTES ONT PARTI LE BAL

Au mois de juin, les jeunes de la CAQ ont tenu leur congrès sous le thème « Ça va brasser ». Ils ont adopté des résolutions sur la restriction de l'utilisation des cotisations syndicales, l'obligation pour les syndicats de déclarer leurs dépenses et de tenir un vote à la majorité de tous les membres représen-

tés par un syndicat pour, par exemple, l'obtention d'un mandat de grève.

Notre « bon papa » Legault s'était empressé de féliciter les jeunes caquistes pour leur courage à vouloir ainsi brasser la cage des syndicats.

Le coup d'envoi était officiellement donné pour une entreprise de démolition des syndicats et d'une attaque en règle visant les droits des travailleuses et des travailleurs, sans même que la CAQ en ait eu le mandat de la population lors de la dernière élection.

LE PROJET DE LOI 89

Le premier jalon de cette entreprise de démolition a été le dépôt du projet de loi 89, supposé protéger la pauvre population des « méchants » syndicats et de leurs grèves si dévastatrices. L'argument du ministre Boulet était : « Le Québec est le champion des grèves » et « l'objectif du projet de loi n'est pas d'empêcher les grèves, mais de protéger la population ».

Il est bon de se rappeler que plus de 90 % des négociations se règlent sans conflit de travail et que le nombre de grèves avancé par le ministre pour justifier son projet de loi s'est révélé faux. Le ministre avait déclaré que 91 % des grèves au Canada avaient lieu au Québec, qu'en 2024 le Québec avait connu un nombre record de grèves, soit 759, et qu'en 2025, les choses n'allaient guère mieux avec 378 grèves au moment de son discours.

Il s'est avéré que les données réelles étaient de 208 grèves en 2024 et de 66 en 2025, ce qui ne correspond en aucun cas à 91 % des grèves au Canada.



Magali Picard

La présidente de la FTQ, a tout simplement exprimé toute la frustration que les milliers de représentantes et représentants syndicaux ressentent quand ils subissent les attaques non justifiées d'un gouvernement en fin de règne.

Aucune importance que le ministre ait dit vrai ou pas, on va de l'avant!

Comment protège-t-on la population d'un problème inventé de toutes pièces? En donnant au ministre le pouvoir de s'ingérer dans un conflit de travail et d'en décider l'issue, notamment en demandant à un arbitre de décider des futures conditions de travail.

Bonsoir l'équilibre du rapport de force lors d'une négociation! Le rapport de force est maintenant comme la tour de Pise : il penchera toujours du même côté, celui des employeurs.

LE PROJET DE LOI 3

Deuxième jalon pour une démolition efficace des syndicats et surtout du contre-pouvoir qu'ils exercent dans notre société : le projet de loi 3. Il vise une soi-disant nécessaire réforme de la démocratie syndicale et d'un besoin de transparence accrue. On reconnaît le *modus operandi* du « bon » ministre Boulet. D'abord, trouver une solution à un problème inventé de toutes pièces et se placer en ardent défenseur de la population contre les agissements des « méchants » syndicats, sans que personne n'ait demandé quoi que ce soit.

Le projet de loi 3 a pour objectif réel de museler les syndicats, entre autres en leur dictant ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire avec les cotisations syndicales.

Il diminue la capacité d'agir des syndicats en les obligeant à mettre davantage de ressources financières et humaines pour la gestion de leurs activités plutôt que dans des actions pour défendre les intérêts de leurs membres et de la population en général.

La cotisation syndicale facultative en est un bon exemple. Les syndicats devront dorénavant évaluer les montants d'argent qu'ils comptent allouer à l'action politique et communautaire ou encore à de possibles recours juridiques contre un gouvernement qui s'attaquerait aux droits des travailleuses et des travailleurs pour ensuite faire voter

cette cotisation facultative par leurs membres en assemblée spéciale.

Quelle belle façon d'embourber un exécutif syndical! Comment déterminer d'avance quelle action politique ou communautaire ou combien de contestations juridiques un syndicat sera appelé à mener dans l'année qui vient?

Est-ce qu'un syndicat pourra faire adopter en bloc toutes les actions qu'il pense devoir faire ou les faire voter une par une? Qu'est-ce qui arrive si un projet de loi est déposé après l'adoption de la cotisation facultative?

En fait, il y a tant de questions qui se posent au sujet de la cotisation facultative que la directrice générale de l'Ordre des conseillers en relations humaines agréées est venue dire en commission parlementaire que « le concept des cotisations facultatives soulève tant de questionnements quant à sa portée, que les experts qu'ils ont consultés avaient tous une interprétation différente du texte de loi ». Elle a également déclaré que la mise en œuvre de cette cotisation sera si lourde qu'il vaudrait mieux ne pas aller de l'avant avec cette disposition.

Mais qu'à cela ne tienne, selon le ministre Boulet, ces dépenses ne sont pas directement liées à la représentation syndicale et on doit légiférer.

De l'arrogance et du paternalisme à son meilleur. Selon Boulet, l'ensemble des travailleuses et des travailleurs syndiqués du Québec sont trop stupides pour décider par eux-mêmes des mandats à confier à leur exécutif syndical, lors des assemblées générales déjà existantes.

LE RÉGIME DES DÉCRETS

Il semble qu'un troisième jalon soit en train d'être mis en œuvre. Le ministre Boulet aurait donné le mandat à ses fonctionnaires d'évaluer la possibilité de mettre fin au régime des décrets de convention collective, bien qu'il ait déclaré à la mi-novembre ne pas considérer « pour le moment » leur abolition.

Mon expérience en matière de négociation me fait dire que ce « pour le moment » veut dire : je ne suis pas encore rendu là, mais ça s'en vient. Je me demande bien comment, cette fois-ci, le « bon » ministre Boulet va pouvoir se positionner en défenseur des travailleuses et des travailleurs face aux « méchants » syndicats, quand il va annoncer aux 90 000 travailleuses et travailleurs couverts par un décret qu'il leur enlève les avantages minimaux que leur apporte le fait d'être régi par un décret de convention collective.

MAGALI PICARD A VU JUSTE

Ces reculs de la CAQ me font dire que la présidente de la FTQ n'a pas du tout manqué de respect envers le ministre et ses illustres collègues. Que le respect ne vient pas de pair avec un titre et une fonction, que le respect se mérite en fonction de ce que l'on dit et ce que l'on fait.

Que Magali Picard, la présidente de la FTQ, a tout simplement exprimé en commission parlementaire toute la frustration que les milliers de représentantes et représentants syndicaux, et les membres de la FTQ, ressentent quand ils subissent les attaques non justifiées d'un gouvernement en fin de règne.

Je crois que la FTQ et les autres grandes centrales ont très bien cerné l'enjeu. Ils font malheureusement face à un gouvernement qui risque d'être rayé de la carte à la prochaine élection et qui tente, avec l'énergie du désespoir, de sauver sa peau en braquant les projecteurs sur autre chose que son désastreux bilan.

Je ne peux en dire autant de nos « bons » commentateurs et analystes politiques qui, en chœur, ont fustigé les propos de la présidente de la FTQ, plutôt que d'analyser le fond du projet de loi 3 et toutes ses incohérences.

Le ministre Boulet était, avant son élection, un avocat en droit du travail du côté patronal. De ce fait, il connaît très bien tous les rouages du droit du travail et sait exactement quoi faire pour briser l'équilibre entre les parties. Il connaît parfaitement bien les conséquences de chaque mot, de chaque phrase de ses projets de loi.

La CAQ, avec le projet de loi 89, le projet de loi 3 et, s'ils vont de l'avant comme je le crains avec l'abolition de la loi sur les décrets des conventions collectives, prend fait et cause pour les employeurs au détriment des travailleuses et travailleurs du Québec et de la société dans laquelle on vit.

Tout cela se passe sous vos yeux, chers analystes et commentateurs, et ce qui est le plus important pour vous, c'est que la présidente de la FTQ s'empresse de s'excuser parce qu'elle aurait manqué de respect. En tout respect, je vous dis que vous avez manqué de discernement, chers analystes et commentateurs politiques. ◀

L'auteur est syndicaliste

Maintenant disponible

L'aparté avec Élora
volume 1

Le nouveau recueil des planches de BD de la série Élora publiées dans *l'aut'journal*.

Textes et dessins de Simon Banville

Pour commander : www.lautjournal.info

Le mouvement syndical

Entrevue avec Caroline Senneville, présidente de la CSN

Au front pour le Québec

Orian Dorais

En janvier 2026, cela fera cinq ans que je tiens ma chronique syndicale à « L'aut'journal ». Depuis le début de ce mandat, j'ai publié en moyenne une fois par mois un article critiquant le gouvernement de la CAQ. Cependant, depuis quelques semaines, François Legault ne cesse de se dépasser en inepties, au point où il devient difficile de suivre le fil de ses mauvaises décisions, même pour moi, qui suis pourtant habitué à détailler son amateurisme.

La vérité est que ça sent la fin de régime dans la capitale. Le premier ministre – ce petit contremaitre – essaie désespérément de s'inventer un héritage avant que sa coalition et lui ne soient relégués aux notes de bas de page d'un livre sur l'histoire du Québec. Le boss se fantasme grand législateur alors même que se disloque son fan club travesti en parti politique.

Dans la panique, il tire tous bords, tous côtés, essayant à la fois de constitutionnaliser son nationalisme de tucanadien-français et d'en finir avec les contrepouvoirs qu'il juge responsables de ses échecs : les associations étudiantes, les syndicats de médecins et, surtout, les syndicats. Mais la résistance s'organise. Le 29 novembre, plus de

50 000 personnes ont pris la rue à l'occasion de la plus grande mobilisation populaire depuis le front commun. J'en discute avec Caroline Senneville, présidente de la CSN.

Orian Dorais : Pouvez-vous nous dire quelques mots sur la campagne « Faire front », lancée par la CSN durant l'automne ?

Caroline Senneville : C'est une initiative que nous avons commencée à développer au printemps dernier, lors du dépôt des lois antisyndicales 14 et 101. Le nom du mouvement est bien entendu un clin d'œil au front commun de 2023. En fait, notre regroupement est encore plus grand qu'en 2023, parce que, cette fois-ci, des syndicats du privé nous ont rejoints. Nous avons manifesté le 29 novembre avec les neuf plus grandes organisations syndicales et plusieurs ONG.

Mais n'allez pas croire qu'après cette date c'est la fin des haricots ! Au contraire, on prévoit déjà une autre marche pour le 1^{er} mai 2026. Et avec l'élection qui s'en vient, nous voulons faire comprendre à tous les partis qui espèrent prendre le pouvoir que s'ils essaient de répliquer les politiques antisyndicales des dernières années, ils vont nous trouver sur leur chemin.



Photo : Anne-Marie Geraud

Nous voulons faire comprendre à tous les partis qui espèrent prendre le pouvoir que s'ils essaient de répliquer les politiques antisyndicales des dernières années, ils vont nous trouver sur leur chemin.

O. D. : Quand vous parlez de politiques antisyndicales, j'imagine que vous pensez surtout à la loi 3 de Jean Boulet, présentement à l'étude ?

C. S. : Absolument. Ce projet vise à faire en sorte que toutes les activités syndicales qui ne relèvent pas strictement de la négociation de convention collective deviennent irréalisables. Par exemple, si un syndicat veut acheter de la publicité, il va devoir demander une permission spéciale à l'ensemble de ses instances. Même chose si on veut contester une loi qu'on juge défavorable à nos membres. À la CSN, on compte 1 600 syndicats locaux !

Ça veut dire qu'en tant que présidente, je devrais tous les consulter à

chaque fois que l'exécutif décide d'acheter de la publicité ou de faire des représentations sur d'autres sujets que la convention. Comment voulez-vous tenir ces consultations aussi massives dans des délais raisonnables ? Ça vise clairement à intimider les directions de syndicats, pour qu'elles prennent moins d'initiatives. Comme si les présidences de centrales décidaient tout unilatéralement.

On n'est là parce que nos membres nous ont élus ! On n'est pas nommés par une plus haute instance au terme d'une réunion à huis clos comme, par exemple, Jean Boulet à son poste de ministre. Et si nos membres sont insatisfaits de notre travail, ils vont présenter quelqu'un contre nous. Voyez-vous comment le gouvernement infantilise tout le monde avec sa loi ?

Il tient pour acquis qu'on ne peut pas faire confiance aux exécutifs de syndicats pour bien gérer l'argent des cotisations et que, s'il y a des manquements, les membres ne seront pas assez lucides pour le dire dans les assemblées. Boulet dit qu'il fait ça pour nos membres, mais les gens à la CSN sont assez grands pour s'exprimer eux-mêmes, ils n'ont pas besoin qu'un politicien dans une tour d'ivoire le fasse pour eux.

O. D. : Demandez-vous le retrait de la loi 3 ?

C. S. : Oui, c'est la position de la CSN. Parce que, comme le Barreau du Québec et la commission des droits, on considère qu'elle brime la liberté d'association et la liberté d'expression. Et parce qu'elle crée un régime différencié pour les syndicats et les associations patronales, qui peuvent engager des lobbyistes, acheter de la publicité ou faire des pressions politiques sans avoir

à tenir des consultations interminables. Pourtant, aucune avancée sociétale n'a jamais été amenée par le patronat, pourquoi est-ce que les regroupements de boss auraient droit à autant de privilèges ?

En fait, la CAQ achète souvent de la pub antisyndicale. Est-ce qu'elle consulte l'ensemble de ses membres à chaque fois qu'elle fait ça ? À son dernier congrès, il n'y avait que 200 militants sur des milliers. Suivant sa logique, dès que la CAQ achète de la pub, elle devrait tenir des assemblées dans chaque circonscription, pour faire des référendums locaux auprès de l'ensemble de ses membres. C'est absurde, non ? J'ajoute que tout ça part d'une tempête dans un verre d'eau. D'après nos états financiers, les « activités facultatives » au sens de la loi ne représentent que 3 % des dépenses à la CSN...

O. D. : La centrale demande aussi l'abrogation de la loi 14.

C. S. : Ce règlement, que le gouvernement a menacé d'utiliser pour mettre fin au conflit de travail à la STM, est une atteinte au droit de grève. Il y a quelque temps, je discutais avec un militant peu après l'entrée en vigueur du projet de loi 14. Il m'a demandé tout de go : « Je rentre en négociation, est-ce que je vais encore avoir le droit de débrayer ? » Je lui ai répondu : « Oui... mais tu seras peut-être obligé d'offrir des services minimums. Oui... mais le gouvernement pourra essayer d'influencer la durée des négociations. Oui... mais si le conflit se prolonge, le ministère du Travail pourrait ordonner l'arbitrage. »

Après une demi-heure de « oui, mais », je me suis bien rendu compte de l'évidence : non, le droit de grève n'est plus du tout protégé au Québec. Encore une fois, on infantilise nos membres. Pourquoi on forme un syndicat ? Pour avoir son mot à dire sur ses conditions de travail. L'arbitrage c'est de demander à quelqu'un qui, bien souvent, n'a jamais travaillé dans la shop, dans une école ou dans un établissement de santé, de rédiger un contrat de travail pour nos membres.

Le ministre plaide que c'est pour préserver les services essentiels, mais il existe déjà des mécanismes pour assurer ces services pendant une grève. On est parlables, les syndicats, les gouvernements peuvent venir discuter avec nous pour trouver des aménagements durant les conflits de travail. À la place, Boulet nous garroche son projet dans les dents. ◀

Joyeuses fêtes de la part d'Unifor Québec!

En cette période de célébration, on vous souhaite de précieux moments avec vos proches, du repos bien mérité et une fin d'année remplie de chaleur humaine. À travers les défis, une chose nous unit : **la solidarité.** Et c'est elle qui continuera de nous guider pour la suite.

ÉLO
PAR BANVILLE

VOUS APPRÉCIEZ MES PLANCHES DE BANDES DESSINÉES ?

SOUTENEZ L'AUTEUR DANS SES PROJETS, RENDEZ-VOUS SUR LE WWW.PATREON.COM/BANVILLE

Le mouvement syndical

Entrevue avec Éric Gingras, président de la CSQ

Une ingérence inacceptable dans la vie syndicale

Pierre Dubuc

Samedi 29 novembre, en regardant défilé plus de 50 000 personnes dans les rues de Montréal, je me suis demandé si une telle manifestation serait possible, voire même légale, après l'adoption du projet de loi 3, intitulé « Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail ».

J'ai posé la question à Éric Gingras, le président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). « Selon notre compréhension du projet de loi, il aurait fallu, pour financer une telle activité, aller chercher un mandat pour une cotisation facultative auprès de chacune de nos accréditations – nous en avons 240 à la CSQ – pour se conformer à la loi. »

Mais il ajoute que le projet de loi n'est pas clair. Faudra-t-il obtenir un mandat des membres pour chaque activité ou bien un mandat général valide pour l'année?

« PAPA » LEGAULT,
« MONONCLE » BOULET

Cependant, le projet de loi est si tatillon, tracassier, chicaneur que la première hypothèse risque d'être la bonne. Par exemple, il impose le contenu de la convocation d'une assemblée; les modalités sur la tenue d'une assemblée; les modalités d'exercice du droit de vote sur plusieurs sujets; des modalités très strictes sur l'utilisation des cotisations syndicales; un contenu obligatoire dans les statuts et règlements.

Il va jusqu'à spécifier l'obligation d'indiquer l'heure, la date, le lieu d'une assemblée, l'ordre du jour, et de transmettre la convocation à l'ensemble des membres. Comme si cela ne se faisait pas!

Il est pointilleux au point de spécifier le mode de convocation des assemblées, le quorum, le nom des organisations auxquelles est affiliée l'association accréditée; les modalités de révision des statuts et règlements; le nom des comités ou des instances de l'association accréditée; le nombre de personnes élues à une fonction à l'intérieur de l'as-



L'objectif réel de la CAQ est de nous faire taire, pendant qu'ils adoptent des mesures d'austérité qui affectent les conditions de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens. – Éric Gingras

sociation et une description du mandat de même que le nom de ces personnes. Comme si le syndicat était une organisation clandestine, mafieuse.

Ouf! Éric parle d'ingérence. Certes. Mais c'est aussi de l'infantilisation. Notre chroniqueur Sylvain Martin aime qualifier le premier ministre de « Papa » Legault. Mais ma foi, il a raison, « Papa » Legault et « Mononcle » Boulet prennent les syndiqués pour des enfants!

LES PASSAGERS CLANDESTINS

Éric attire notre attention sur les graves conséquences de cette cotisation facultative. « Si la loi avait existé en 1995-96, lors de la lutte pour l'équité salariale, il aurait été fort possible que

seuls les deux tiers des syndiqués votent en faveur de la cotisation facultative pour mener ce combat et que l'autre tiers s'y soit opposé, jugeant, par exemple, qu'elle était inaccessible. Cependant, tous les membres en auraient bénéficié. » Pas très bon pour l'unité syndicale que d'avoir des « passagers clandestins » (*free-riders*).

« Notre membership est composé de 80 % de femmes, ajoute-t-il. Nous avons d'importantes luttes à mener, comme, par exemple, sur la violence faite aux femmes. Le projet de loi cherche à nous lier les mains, à nous bâillonner. »

UNE MANNE POUR LES COMPTABLES

Le ministre Boulet se met aussi le nez dans l'administration et les finances syndicales. Il exige la production d'états financiers vérifiés. Les gros syndicats le font déjà. Mais il veut imposer une « mission d'examen » aux syndicats comptant entre 50 et 199 membres (coût : 10 000 \$) et un audit à ceux ayant 200 membres et plus (coût : 30 000 \$).

Un coût excessif, que les petits syndicats ne pourront assumer sans devoir réduire leurs activités syndicales ou augmenter les cotisations. « Les firmes de comptables nous ont indiqué que le Québec ne compte pas assez d'auditeurs pour assurer les services à un nombre aussi important d'organisations syndicales », rapporte Éric.

À l'ingérence s'ajoute l'amateurisme, typique de la CAQ.

UNE CLAUSE DÉROGATOIRE, AVEC ÇA?

Le pire est que le gouvernement nage en pleine illégalité. Dans son mémoire déposé à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi, la CSQ cite l'article 12 du *Code du travail* : « Aucun employeur ni aucune personne agissant pour un employeur ou une association d'employeurs ne cherchera d'aucune manière à dominer, entraver ou financer la formation ou les activités d'une association de salariés, ni à y participer. » « Et le gouvernement est notre employeur! », rappelle le président de la CSQ.

Dans sa vie antérieure, le ministre Boulet était avocat patronal. Il connaît donc très bien cet article. Tout comme le droit constitutionnel des travailleurs et travailleuses de s'organiser et de contribuer au débat public et, le cas échéant, au débat politique.

On s'étonne qu'il n'ait pas eu recours à la clause dérogatoire.

L'UNION FAIT LA FORCE

Notre système économique, le système capitaliste, est basé sur la concurrence entre les travailleurs et les travailleuses. En riposte à cet état de fait, les travailleurs ont formé des syndicats avec comme bannière « L'union fait la force ». Mais la loi de la concurrence imprègne tellement le tissu social qu'il arrive que les syndicats se fassent concurrence.

Cependant, lorsque survient une crise, la réalité les force à dépasser leurs intérêts corporatifs et à s'unir. C'est ce qui est en train de se produire, comme en a témoigné la manifestation du 29 novembre.

« En général, comme nous le souligne Éric, les grandes centrales (FTQ, CSN, CSQ) se concertent. » Depuis l'hiver 2024, elles coopèrent avec d'autres syndicats (APTS, FAE, FIQ, SFPQ, SPGQ, CSD) dans le cadre des États généraux du mouvement syndical, dont un des objectifs est « l'élaboration d'une vision commune des défis à relever ainsi que des perspectives communes ». Des consultations, des débats, des rencontres régionales ont eu lieu.

Le prochain rendez-vous se tiendra le 31 mars et le 1^{er} avril 2026, soit un mois avant le 1^{er} mai, la date qui circule pour une « grève sociale » avec l'ensemble des organismes communautaires et de la société civile. « Au cours des prochaines semaines, des prochains mois, les organisations syndicales vont réfléchir à la forme qu'elle pourrait prendre », nous déclare Éric.

LE PRÉCÉDENT HARPER

Un des thèmes des États généraux est « le rôle politique des syndicats ». Dans cette perspective, une action déjà évoquée, signale Éric, est d'intervenir auprès des députés et des directions des partis d'opposition pour qu'ils s'engagent, s'ils sont élus, à révoquer les lois antisyndicales de la CAQ, comme les libéraux de Justin Trudeau avaient révoqué les lois antisyndicales de Stephen Harper, lois qui ont manifestement inspiré celles du ministre Boulet.

« À court terme, souligne le président de la CSQ, les syndicats vont intervenir dans les médias traditionnels et les médias sociaux pour expliquer le contenu du projet de loi et démontrer qu'ils ne sont pas contre la démocratie ou la transparence, comme le laisse entendre malhonnêtement le ministre, mais contre l'ingérence gouvernementale dans la démocratie syndicale. L'objectif réel de la CAQ est de nous faire taire, pendant qu'ils adoptent des lois antipopulaires et des mesures d'austérité qui affectent les conditions de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Mais elle ne réussira pas. »



L'austérité se calcule en souffrances



Importante déclaration de Québec Meilleure Mine

Détournement de la transition énergétique

Marc Nantel

Le congrès de la Coalition pour que le Québec ait Meilleure Mine (QMM) s'est tenu le 18 novembre 2025 au Manoir du Lac Delage. L'objectif de la rencontre était de rédiger une déclaration qui engloberait les enjeux à défendre concernant la défense de l'environnement

ainsi que les droits des peuples autochtones et des populations locales face aux impacts miniers sur les territoires du Québec.

Rappelons que la première loi sur les mines au Québec, l'Acte général des mines de Québec, a été adoptée en 1880. Cette loi établissait que le gouvernement du Québec était propriétaire du



Les gouvernements placent maintenant les industries minières et militaires au cœur de leur vision économique, même si c'est au détriment de la qualité de l'environnement.

sous-sol sur tout son territoire. Le gouvernement, jugeant qu'il n'avait pas les moyens d'exploiter ses ressources minières, s'en est remis aux minières privées pour les exploiter. En échange, des redevances minières devaient être versées. Ces dernières étaient faibles comparées aux profits encaissés par les minières. À titre d'exemple, on a enregistré des redevances durant la période de 2002 à 2008 d'environ 259 millions de dollars, soit une moyenne de 43 millions \$ par année.

COMMENT QMM A PRIS FORME

Après une baisse marquée de l'activité minière entre 1987 et 2004, QMM a vu le jour en 2008 dans un contexte de croissance minière. Le projet minier ayant favorisé la création de la coalition est la mine d'or Canadian Malartic appartenant à Osisko. C'est aujourd'hui la plus grande fosse de mine à ciel ouvert au Canada.

À l'époque, la minière Osisko avait décidé qu'elle déménageait au total 138 maisons sur 205 du secteur sud de Malartic vers le quartier nord, les autres étant détruites sans même attendre l'autorisation gouvernementale. Elle avait aussi délocalisé six édifices publics à Malartic. Environ un cinquième de la ville a été déplacé, ce qui représentait 500 à 600 personnes sur une population totale de 3 592 habitants, le tout en pleine enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les élus appuyaient le projet, car ils espéraient voir la ville s'agrandir jusqu'à 8 000 habitants. Aujourd'hui, il n'y a que 3 489 habitants. Le rêve de l'augmentation de la population n'était qu'une chimère.

Cette délocalisation sauvage de la population résidant au sud de la ville a donc déclenché la mobilisation citoyenne. Dans ce contexte de perturbation, QMM a pris forme. Ugo Lapointe, Henri Jacob et M^e Nicole Kirouac étaient responsables des communications, ainsi que moi-même, à titre de président du Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Sans surprise, Osisko a eu l'autorisation d'exploiter le site. La compagnie

minière en a été le maître d'œuvre jusqu'en 2014. Cette année-là, elle a cédé la mine en échange de 5% des redevances aux compagnies Agnico Eagle Mines et Yamana Gold. Son passage a été teinté de plusieurs infractions réglementaires dans ses opérations. L'important pour elle était de procéder rapidement. Les pénalités étaient probablement plus faibles que les sommes requises si elle se conformait.

QMM a commencé à gagner une large reconnaissance publique vers 2011 dans le contexte politique où le gouvernement péquiste légiférait pour augmenter les redevances minières.

Le nom de QMM a résonné dans le milieu minier lorsqu'elle a aidé à déposer une demande de recours collectif en août 2016 avec le cabinet d'avocats TJL. Les demandeurs désiraient obtenir des dédommagements pour les inconvénients causés par la minière et ils voulaient aussi pouvoir vendre leur maison à la minière au montant de l'achat d'une nouvelle propriété ailleurs. La minière a déposé, un mois plus tard, un guide de compensation pour les citoyens qui subissaient des inconvénients. Le litige entre les deux partis s'est finalement terminé en décembre 2019 après la signature d'une entente hors cour.

QUE REPRÉSENTE QMM EN 2025

Aujourd'hui, la coalition QMM, sous la supervision de M^e Rodrigue Turgeon, regroupe une quarantaine d'organismes qui représentent collectivement 300 000 personnes. On y retrouve des comités de citoyens, des organismes environnementaux, des syndicats, des instituts de recherches universitaires et des associations de médecins. Son implication s'est élargie et couvre autant les droits des peuples autochtones et des populations locales que la protection de l'environnement.

En effet, la coalition note qu'au Québec le régime minier québécois repose sur la dépossession des peuples autochtones et la négation de leurs droits ancestraux. Pourtant, depuis 2007, on retrouve dans la déclaration des Nations Unies que les droits collectifs et individuels des peuples autochtones concernant leurs terres, leurs ter-

Déclaration de QMM approuvée lors du congrès

Les lois minières doivent respecter les droits des peuples autochtones et des populations locales et assurer une protection réelle de l'environnement et de la santé publique;

L'agenda gouvernemental de militarisation de l'économie doit être rejeté;

Une conversation nationale sur le détournement de la transition énergétique à des fins militaires doit avoir lieu;

L'eau douce, l'air pur et la biodiversité sont critiques et d'intérêt national;

La lutte à la surconsommation minérale doit devenir une priorité nationale;

L'exploitation minière au Québec doit répondre aux besoins réels de l'humanité;

L'importation et l'exportation de minéraux nécessaires ne peut se faire au détriment de la dignité humaine;

L'activité minière ne doit pas exacerber la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité;

La diversification des économies régionales doit être priorisée devant l'exploitation primaire des ressources;

La transformation locale des minéraux nécessaires doit être encouragée;

La présence et l'autorégulation de l'activité minière doivent être abolies;

Les peuples autochtones et les populations locales doivent obtenir justice.

En foi de quoi, nous poursuivons nos actions jusqu'à ce que nos gouvernements encadrent le secteur minier de telle façon.

ritoires et leurs ressources doivent être respectés.

La coalition dresse le portrait du rôle que jouent les gouvernements provincial et fédéral dans le développement minier. C'est encore plus évident depuis que le président Trump a imposé des tarifs. Les gouvernements placent maintenant les industries minières et militaires au cœur de leur vision économique, même si c'est au détriment de la qualité de l'environnement. Pourtant, la population revendique une protection accrue de l'environnement et de sa santé. QMM met donc en lumière que tout le discours politique qui traite de la transition, de la numérisation, de l'électrification et de la militarisation de l'économie repose sur la consommation de minéraux.

Elle démontre que la circularité de l'économie québécoise ne parvient pas à réduire l'extraction de gisements vierges dans un contexte de demandes croissantes en minéraux.

Enfin, la coalition constate qu'une large partie de la population et des élus dans les municipalités affectées par l'exploitation minière cherchent à convaincre le gouvernement provincial de hausser et de redistribuer les redevances minières sans sacrifier les ressources des générations futures. ◀

L'auteur est porte-parole du Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT)

Les luttes syndicales profitent à

L'ENSEMBLE

de la population.



Lisez les grands dossiers



Fae

Fédération autonome de l'enseignement

La page éditoriale

Pierre Dubuc Prédissant le déclenchement de la guerre dans quatre à cinq ans, le chef d'état-major des armées françaises, Fabien Mandon, a déclaré que la France devait « accepter de perdre ses enfants ».

La mise en place de l'économie de guerre

Au Canada, nous n'en sommes pas encore là, mais... Dans un article du « Globe and Mail » paru à l'été 2025, les journalistes Pippa Norman et Nicolas Van Praet racontent qu'un mardi matin de fin juin, un groupe d'investisseurs, d'entrepreneurs et de banquiers étaient réunis dans une salle de conférence au 53^e étage de la Tour de la Banque TD au centre-ville de Toronto « pour réfléchir à la possibilité d'un conflit imminent ».

Kevin Reed, président de la Banque européenne de Défense, Sécurité et Résilience, a alors demandé aux participants « combien d'entre eux pensaient que le Canada serait en guerre dans cinq ans ». Selon les journalistes, près de la moitié d'entre eux ont levé la main. Il leur a ensuite demandé combien pensaient que le Canada serait en guerre dans deux ans. Quelques-uns ont baissé la main, mais la plupart ont gardé la main levée. Lorsqu'il leur a demandé : « Combien d'entre vous pensez que nous sommes actuellement en guerre? » Des mains sont restées levées.

Les milieux d'affaires et politiques se préparent à la guerre. En France, le président Macron vient d'annoncer la mise en place d'un service militaire volontaire d'une durée de dix mois, visant à recruter 3 000 jeunes dès septembre 2026, avec comme objectif d'atteindre 10 000 en 2030, puis 50 000 en 2035.

En Allemagne, l'objectif est de recruter 20 000 nouveaux volontaires d'ici 2026. Un projet de loi prévoit l'envoi d'un questionnaire à tous les jeunes de 18 ans et plus dès 2026. Puis, à partir de l'année suivante, ces jeunes seront soumis à un examen médical, question

de savoir qui pourrait être mobilisé en cas de conflit.

Les classes dirigeantes paniquent devant l'évidence que le président Trump a décidé de larguer l'Ukraine et l'OTAN en échange d'un accord avec la Russie. Il fait miroiter à Poutine et aux milieux d'affaires russes des *deals* économiques avec les États-Unis dans le but de rompre l'alliance de Moscou avec la Chine.

Trump veut imposer des « accords de paix » au Moyen-Orient et en Ukraine afin de pouvoir enfin procéder au « pivot » vers l'Asie prôné par Obama afin de contrer le véritable ennemi des États-Unis, la Chine.

Au Canada, nous attendons de voir le succès ou l'insuccès du programme actuel de recrutement de l'armée, surtout si le Canada doit déployer des troupes en Ukraine pour « préserver la paix », comme le premier ministre Carney s'est engagé à le faire auprès de la France et de la Grande-Bretagne dans le cadre de sa participation à la Coalition des volontaires.

LES RESSOURCES NATURELLES

La participation du Canada à « l'effort » de guerre américain est plus à moyen terme. D'abord, il y a la hausse du budget militaire à 5 % du PIB pour atteindre le montant annuel de 150 milliards \$, dont la plus grande partie sera consacrée à l'achat de matériel militaire américain. Le gouvernement flirte avec la Suède et ses Gripen pour arracher à Lockheed Martin plus de retombées en sol canadien, mais il achètera des F-35.

Deuxièmement, il y a l'exploitation des ressources naturelles au service de l'industrie militaire américaine et euro-



Les milieux d'affaires et politiques se préparent à la guerre. En France, le président Macron vient d'annoncer la mise en place d'un service militaire volontaire d'une durée de dix mois.

Photo : EXAMARENA

péenne. L'extrême dépendance des États-Unis à l'égard de la Chine quant à l'extraction et au raffinage des minéraux stratégiques freine ses ambitions guerrières. Le Canada est appelé à prendre la relève. Saluons, au passage, l'importante déclaration de la Coalition pour que le Québec ait Meilleure Mine contre le détournement de la transition énergétique à des fins militaires (voir page 8).

Les hydrocarbures jouent aussi un rôle clef. Les commentateurs politiques ont « oublié » de signaler les enjeux géopolitiques de l'entente Ottawa-Alberta (banquiers-pétroliers) sur les pipelines. L'exportation de pétrole et de gaz naturel vers l'Asie a pour finalité d'inciter l'Inde et d'autres pays asiatiques à rompre leurs importations russes pour les remplacer par des hydrocarbures en provenance du Canada. Tout comme Washington a obligé l'Allemagne et l'Europe à mettre fin à leurs approvisionnements en provenance de Russie.

LA FILIÈRE CENTRES DE DONNÉES

Attardons-nous à la « filière centres de données » qui a remplacé la « filière batteries » dans le discours de la CAQ. Legault nous la présente comme un nouvel eldorado. « Les entreprises frappent toutes à la porte... », déclare-t-il. Il y aurait de la « grosse argent » à faire. Évidemment, il ne peut pas utiliser son argument classique – les « bonnes jobs » – puisqu'il est admis que les centres de données ne créent pas d'emplois. Alors, il nous dit que les « mirobolants » revenus vont servir à financer l'éducation et la santé, bien que les tarifs évoqués

soient inférieurs au coût d'exploitation des futurs barrages.

Legault invoque également l'argument de la nécessité d'assurer la souveraineté numérique du Québec... tout en mentionnant, parmi les entreprises qui « frappent à la porte », Google et les autres géants du numérique.

Dans *Le Devoir* du 12 novembre, l'avocat Simon Du Perron, titulaire d'une maîtrise en droit des technologies de l'information, a vite dégonflé cette ballonne. Il rappelle que la localisation des centres de données a peu d'importance. Trump a fait adopter en 2018 le Cloud Act qui « permet aux autorités américaines d'obtenir un mandat afin de contraindre un fournisseur de services américain (comme Google, Amazon ou Microsoft) à leur remettre des données, peu importe l'endroit dans le monde où ces données sont physiquement stockées ». Il souligne également que plus de 25% du trafic Internet au Canada, même entre deux connexions situées au pays, transite par les États-Unis, ce qui permet une interception potentielle.

L'IA

Ces temps-ci, on discute beaucoup des différentes utilisations de l'intelligence artificielle, mais en omettant ses usages militaires. Pourtant, son importance est incontestable, comme on le voit en Ukraine. Elle permet notamment à des systèmes de drones, de véhicules autonomes ou de robots de combat de naviguer, de percevoir leur environnement et de prendre des décisions en

situation réelle. C'est la guerre de l'avenir. Sans surprise, les géants du numérique (Google, Palantir, etc.) décrochent des contrats hallucinants du Pentagone.

L'IA consomme beaucoup d'énergie. Le 22 septembre, NVIDIA et OpenAI ont annoncé des investissements de 100 milliards de dollars pour construire des centres de données consommant 10 gigawattheures, soit l'équivalent de la production de dix centrales nucléaires. Selon la firme de consultants ICF, la demande d'électricité aux États-Unis devrait augmenter de 25 % d'ici à 2030 et de 78 % d'ici à 2050. Alors, les géants du numérique tournent leur regard vers le Nord et ils exercent un formidable lobby sur le gouvernement Legault.

Quand le gouvernement et Hydro-Québec ont justifié des investissements vertigineux de 200 milliards \$ au nom de la soi-disant transition énergétique, ils nous ont assurés qu'il ne s'agissait pas du Dollorama, dont l'ancienne PDG d'Hydro-Québec Sophie Brochu avait mis en garde. Aujourd'hui, on voit qu'il s'agit d'un USArma.

L'électricité produite par les nouveaux barrages va servir à alimenter les mines – grandes consommatrices d'énergie – et les centres de données. Une économie de guerre, une économie coloniale se met en place, au détriment de nos entreprises, privées d'énergie pour leur décarbonation et leur expansion, et de la clientèle résidentielle, qui verra bientôt leurs tarifs exploser. ◀



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc
Rédacteur en chef adjoint
Simon Rainville
Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea
Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea
Abonnements
Louis Bourgea
Adjoint administratif
Vyvyan Dorais
Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser

Webmestres
Vyvyan Dorais
Louis Bourgea
Collaboration spéciale
Simon Banville
André Binette
Boris
Mohamed Lotfi

Campagne de soutien

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT' JOURNAL
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).
Adhésion aux Amis : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

L'immigration

L'annulation du Programme d'expérience québécoise (PEQ)

Les vies brisées par un système brisé

Anne Michèle Meggs

Les personnes ayant un statut temporaire au Québec ont-elles le droit de prétendre qu'on leur a fait croire qu'elles pouvaient obtenir la résidence permanente? Oui, absolument.

Avons-nous toujours besoin du Programme d'expérience québécoise (PEQ) pour atteindre l'objectif de transition du statut temporaire au statut permanent? Non.

Avons-nous une obligation morale d'accorder un statut permanent aux personnes à statut temporaire déjà établies au Québec? Peut-être, jusqu'à un certain point, mais... Bonne chance!

Ce sont toutes des questions légitimes découlant de la réaction très négative suite à l'annulation de ce programme. Le PEQ a été lancé en 2010, et il est possible que, au fil des changements de gouvernements, de ministres et de fonctionnaires, son contexte historique ait été oublié. Tentons d'éclaircir la situation.

L'HISTOIRE DU PEQ

Demande d'immigration permanente — faite avant ou après l'arrivée?

Pendant les 25 dernières années du 20^e siècle, la règle générale au Canada était qu'une personne qui désirait immigrer de façon permanente fasse sa demande avant son arrivée au Québec. Les demandes faites sur place n'étaient acceptées que dans des circonstances exceptionnelles. Cela est même stipulé dans l'Accord Canada-Québec sur l'immigration signé en 1991.

Les dossiers étaient traités et la sélection était effectuée selon une grille de points attribués en fonction des

caractéristiques recherchées pour les besoins du Québec et de l'intégration rapide de la personne qui arrive. Ces critères comprennent notamment l'âge, les compétences linguistiques, le niveau d'éducation, l'expérience professionnelle, le domaine d'études, un emploi prévu dans le pays et un lien antérieur avec le Québec.

Si le dossier recueillait le seuil minimum de points, un certificat de sélection du Québec (CSQ) était délivré, ce qui garantissait, même aujourd'hui, le statut de résidence permanente du gouvernement canadien. Seules des raisons de sécurité ou de santé publique pouvaient empêcher l'obtention du statut permanent.

Les personnes arrivaient donc avec leur résidence permanente. Fin du parcours d'immigration. Porte ouverte à une demande de citoyenneté après trois ans. Une immigration permanente en une étape.

Au début du siècle, le Canada et ensuite le Québec ont changé de politique en décidant d'accepter des demandes de personnes déjà au pays. C'est à partir de ce moment que l'immigration en deux étapes est devenue de plus en plus courante.

PROBLÈME DE DÉLAI DE TRAITEMENT

Un autre facteur important de cette histoire est le temps de traitement des demandes d'immigration. En effet, ces dernières se faisaient encore sur papier et le calcul du nombre de points se faisait manuellement. De plus, la loi exigeait que toutes les demandes reçues soient traitées par ordre chronologique. Énormément de temps était perdu à analyser des demandes, qui se voyaient refusées parce que le dossier ne comptait pas le seuil minimal de points.

C'était le cas pour près de la moitié des demandes traitées.

Le délai de traitement des demandes en 2011 variait entre 8 et 44 mois. En 2016-2017, l'année avant la mise en œuvre d'Arrima, le système informatisé de traitement, le délai moyen de traitement d'une demande d'immigration permanente était de 32 mois. Les demandes des personnes déjà au Québec s'ajoutaient à la pile.

TROIS SOLUTIONS AU PROBLÈME DE PRODUCTIVITÉ

Trois «solutions» s'offraient pour résoudre ce défi de productivité :

1. L'informatisation : La première, évidemment, était l'informatisation du système de traitement. On y reviendra.

2. Le PEQ : La deuxième était le PEQ. Ce programme était conçu comme une voie rapide de traitement uniquement pour les demandes présentées par des personnes à statut temporaire déjà au Québec. Il y avait un volet pour des détenteurs d'un diplôme post-secondaire obtenu au Québec et un deuxième pour des personnes qui occupaient le même emploi au Québec depuis au moins deux ans. Mais pas n'importe quel emploi. Il fallait que celui-ci exige l'équivalent d'au moins un diplôme collégial, voire universitaire. Auquel s'ajoutaient les exigences linguistiques.

Compte tenu de ces conditions d'admissibilité, ces demandes ne passaient pas par la grille de sélection et pouvaient donc être approuvées beaucoup plus rapidement. Le ministère s'engageait à rendre une décision en 20 jours.

3. L'immigration temporaire : La troisième solution, qui existait déjà, consistait à contourner les délais de traitement d'une demande d'immigration permanente en recrutant des personnes avec un permis temporaire d'études ou de travail. À l'époque, cette procédure était plus

rapide que celle pour les demandes d'immigration permanente. De plus, il y avait plusieurs avantages à court terme à accroître le nombre d'étudiantes et étudiants étrangers, ainsi que le recours à une main-d'œuvre souvent à bas salaire, autorisée par le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

Le PTET est particulièrement utile en matière de régionalisation. Les personnes recrutées par ce biais sont liées à leur employeur. Le gouvernement utilise même ce programme pour recruter du personnel de la santé, y compris des médecins et des infirmières, justement pour cette raison.

Ils pourraient facilement être recrutés via le programme d'immigration permanente, ce qui leur garantirait la résidence permanente à leur arrivée, mais pour les lier à un établissement situé en région, le PTET est plus sûr, même si cela les laisse dans la précarité pendant quelques années.

Mais attention! Contrairement à l'immigration permanente, il n'y avait pas de planification du nombre de personnes à recruter par l'immigration temporaire. Alors que le nombre de personnes obtenant la résidence permanente est resté relativement stable au Québec, grâce aux limites imposées chaque année dans les plans annuels, aucun plafond n'a été fixé pour le nombre de personnes arrivant avec un statut temporaire. Par conséquent, le nombre de permis temporaires délivrés a explosé, notamment dans les deux programmes contrôlés par le gouvernement du Québec.

LA PROMESSE IMPLICITE DE LA RÉSIDENCE PERMANENTE

Beaucoup de personnes à statut temporaire qui réclament le maintien du PEQ affirment qu'on leur avait promis la résidence permanente, particulièrement par le PEQ. Est-ce vrai?

Il est logique qu'elles aient eu cette impression. Dès son lancement, ce pro-



Les personnes venues du reste du monde sont les gouvernements fédéral et québécois dans laquelle nous nous

gramme a bénéficié d'une promotion active auprès des étudiantes et étudiants étrangers, que ce soit lors des sessions de recrutement à l'étranger ou lors des séances d'information organisées dans des établissements d'enseignement supérieur.

Des dépliants ont été distribués à ces jeunes par l'équipe du ministère à leur arrivée à l'aéroport, tandis que des lettres leur ont été envoyées après l'obtention de leur diplôme. Des ententes lucratives ont été signées avec Montréal International pour en faire la promotion auprès des travailleurs étrangers spécialisés. Il y avait même, pendant quelque temps, une mention du programme dans la lettre accompagnant la délivrance d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), document requis pour obtenir un permis d'études ou de travail dans le cadre du PTET.

L'appât de la résidence permanente a toujours bien servi les agences de recrutement, les établissements d'enseignement postsecondaires et les employeurs dans le recrutement de l'immigration temporaire. D'autres mesures concrètes renforçaient le même message. Certains titulaires de permis avaient désormais le droit de faire venir toute leur famille, les permis de travail étaient délivrés aux conjoints ou aux conjointes, des permis étaient souvent renouvelables à répétition. Tout laissait croire que «temporaire» voulait dire «jusqu'à la résidence permanente», plutôt que «jusqu'à l'expiration du permis».

Cette carotte se révélait efficace, mais malhonnête, pour deux raisons. D'abord, la majorité des personnes à statut temporaire ne rempliront pas les conditions des programmes d'immigration permanente, que ce soit le PEQ ou le défunt Programme régulier de tra-

NOUVELLE PARUTION

CAP SUR L'INDÉPENDANCE

Ébauche d'un plan de lutte contre l'extrême droite, le fascisme et la guerre

PAR PIERRE DUBUC

Éditions du Renouveau québécois

10 \$ plus 3 \$ de frais postaux

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,
4270 boul St-Laurent, bur. 204,
Montréal H2W 1Z4

Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

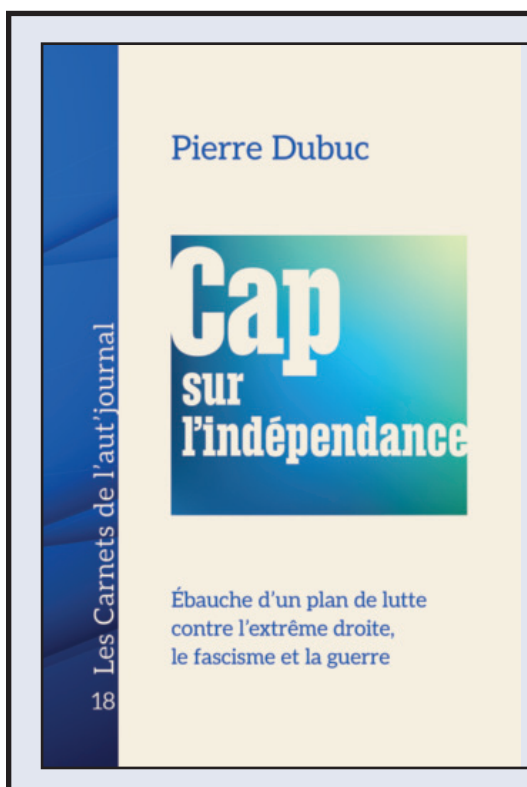




Photo: CANVA

de au Québec sont arrivées légalement. Québécois qui ont créé et facilité la situation s trouvons aujourd'hui.

vailleurs qualifiés (PRTQ) ou le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Deuxièmement, comme on le verra plus loin, les volumes annuels établis pour l'immigration permanente ne pourront jamais accueillir sur le territoire toutes les personnes à statut temporaire.

LE PEQ COMME «VOIE RAPIDE»

En 2019-2020, le délai moyen de traitement d'une demande d'immigration permanente régulière était de 127 jours, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux 32 mois qui étaient la norme trois ans plus tôt.

Comment est-ce possible? Grâce à l'implantation du système de gestion informatisé Arrima au cours de l'été 2018. Avec ce système, les personnes sur place ou à l'étranger qui sont intéressées à immigrer, à obtenir un CSQ, remplissent un formulaire en ligne dans la plateforme Arrima fournissant presque toute l'information qui anciennement était fournie sur papier, créant ainsi un bassin de candidatures possibles.

Ensuite, un algorithme permet au ministère de repérer des profils correspondant aux critères souhaités, puis à inviter ces individus à soumettre une demande d'immigration en bonne et due forme. Le ministère peut aussi gérer le nombre d'invitations tout au long de l'année. Un système similaire, appelé Entrée Express, avait été mis en place par le fédéral en 2015 pour les demandes d'immigration dans le reste du Canada.

Dès l'implantation du système, le besoin d'une «voie rapide» comme le PEQ n'était plus vraiment nécessaire. En 2024-2025, on constate même que le délai moyen de traitement d'une

demande dans le PEQ (127,2 jours) était devenu plus long que pour le PRTQ (82,2 jours). Pourquoi? Sûrement parce que, tout comme dans l'ancien système, toutes les demandes reçues dans le PEQ étaient traitées, et ce, dans l'ordre chronologique. Le taux de refus des demandes d'immigration permanente avait également chuté en 2019, pour atteindre moins de 1 %.

En ce qui concerne les permis de travail PTET, le délai de traitement semble avoir disparu comme enjeu pour les employeurs. Ils ont même pris goût au programme. Aujourd'hui, ils sont prêts à payer plus cher et à vivre avec des mois de bureaucratie afin d'embaucher des effectifs de l'étranger, captifs et obligés d'accepter des conditions de travail inacceptables à la main-d'œuvre locale.

Le système Arrima peut donc inviter uniquement des personnes qui séjournent au Québec, c'est-à-dire des personnes à statut temporaire. En fait, depuis le lancement en juillet du nouveau programme, le PSTQ, 1038 invitations ont été envoyées à des personnes ayant déclaré leur intérêt d'immigrer sur la plateforme Arrima. Parmi ce nombre, 991 résidaient au Québec (95,5 %), incluant 273 hors de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il peut aussi privilégier facilement des jeunes d'ailleurs diplômés au Québec.

On peut en conclure que la majorité des personnes qui auraient pu bénéficier du PEQ présentent les caractéristiques nécessaires pour recevoir une invitation dans le cadre du PSTQ. Même certaines personnes à statut temporaire actuellement, qui n'étaient pas admissibles au PEQ, le seront au nouveau programme, c'est-à-dire celles qui occupent un emploi moins bien rémunéré exigeant un niveau de scolarité un peu plus bas.

La plus grande déception pour les personnes qui comptaient sur le PEQ est de ne plus pouvoir compter sur le fait que leur demande d'immigration sera traitée, car elles ne savent pas si elles seront invitées par le système Arrima.

Leur avenir au Québec, déjà fragile en raison de la date d'expiration de leur séjour, est maintenant encore plus incertain. Cet enjeu est moins grave pour les personnes toujours à l'étranger, puisqu'elles ne feront pas des démarches de déménagement et de déracinement avant d'avoir reçu leur CSQ.

CLAUDE DE DROIT ACQUIS OU AU MOINS OBLIGATION MORALE

Après avoir accordé des permis temporaires à des individus en les attirant avec la carotte de la résidence permanente, en leur fournissant des services d'intégration et de francisation, en leur assurant souvent un emploi, en facilitant l'arrivée et l'établissement de toute leur famille chez nous, avons-nous une obligation morale de leur déli-

vrer le billet doré que représente le CSQ?

C'est la revendication générale qu'on entend et c'est une des propositions de la pétition lancée par Québec solidaire sur le site Web de l'Assemblée nationale.

Il n'est pas surprenant qu'il y en ait plusieurs qui répondent spontanément, «oui!». Cela reflète l'ouverture connue du peuple québécois.

Mais examinons le contexte créé par la gestion de l'immigration au cours des dix dernières années, ainsi que le virage vers l'immigration temporaire.

Au 31 décembre 2024, les données du ministère révèlent qu'il y avait 200 495 titulaires de permis dans les deux programmes contrôlés par le Québec, et 299 685 avec un permis de travail dans le programme où le Québec n'intervient pas. Ça veut dire 500 180 en tout. Il y a fort à parier qu'il y a plus de 200 000 personnes sur le territoire québécois dont le permis temporaire a expiré, si on se fie aux estimations canadiennes de la CIBC. Ces personnes remplissaient des conditions pour un permis temporaire, mais aucune n'a été sélectionnée selon les critères appliqués pour l'obtention d'un CSQ.

En outre, le plan annuel d'immigration pour 2026 prévoit un plafond de 35 600 CSQ pour la sous-catégorie des travailleurs qualifiés (PSTQ) et un maximum de 29 500 personnes admises avec un statut de résident permanent dans la même catégorie.

L'explosion non planifiée et non sélectionnée de l'immigration temporaire fait en sorte qu'on se trouve face à des centaines de milliers de personnes, devenues nos voisins et voisines, qui ont cru au rêve de s'établir durablement au Québec, mais qui ne seront toutefois jamais sélectionnées pour y rester. Pourquoi? Soit parce qu'elles ne satisfont pas aux critères établis pour l'immigration permanente, basés sur l'analyse des besoins socioéconomiques et linguistiques du Québec. Soit parce que, par un drôle de raisonnement, elles sont trop nombreuses pour notre «capacité d'accueil», alors que plusieurs contribuent à l'économie et au développement de la société québécoise depuis quelques années.

UNE PLANIFICATION INAPPROPRIÉE

La réaction à la décision de mettre fin au PEQ montre bien l'ampleur de la rupture dans notre système d'immigration causée par le virage non réfléchi vers l'immigration temporaire et les conséquences sur les vies des personnes, maintenant parmi nous, les plus concernées.

Rappelons-nous qu'on n'est pas en Europe. Notre frontière terrestre est avec un pays qui, malgré tout ce qui se passe sous Trump, demeure un aimant pour les gens du monde entier. Autrement, l'entrée se fait par avion, ce qui exige un document d'entrée. Les personnes venues du reste du monde

au Québec sont arrivées légalement. Ce sont les gouvernements fédéral et québécois qui ont créé et facilité la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Le PEQ n'en est qu'un exemple.

Malheureusement, les orientations pluriannuelles en matière d'immigration pour les quatre prochaines années, déposées par le ministre Roberge, le 6 novembre dernier, ne contiennent aucune proposition sérieuse pour résoudre ce problème. Elles incluent une baisse minimale sur quatre ans du nombre de personnes détenant un permis de travail PTET ou d'études, et le gouvernement adopte un discours contradictoire face au fédéral, qui propose quant à lui des coupures plus rapides dans le nombre de nouveaux permis de travail.

Il reste l'épineuse question des personnes à statut temporaire qui n'auront pas droit au renouvellement de leur permis et qui ne seront pas approuvées pour la résidence permanente. L'élan spontané de solidarité envers les per-

sonnes qui comptaient sur le PEQ démontre aussi que les Québécoises et Québécois n'appuieront pas facilement des départs forcés. Même aux États-Unis, les méthodes agressives de Trump ont fait considérablement augmenter le sentiment positif à l'égard de l'immigration.

L'an 2026 est une année électorale. Ce contexte ne sera pas propice à une réflexion commune et sereine sur les mesures à prendre pour résoudre cette impasse. Cela pourrait être une année marquée par l'inquiétude et les perturbations pour de nombreuses personnes qui souhaitent simplement poursuivre leur vie avec leurs nouveaux amis et amies québécois. Essayons de faire notre part, même à notre niveau personnel, pour les aider dans leur parcours. Il est crucial de trouver des solutions pour éviter d'accroître le nombre de personnes non documentées. C'est le pire résultat, tant pour la société d'accueil que pour les individus concernés et leurs enfants. ◀

NON

à l'ingérence
au contrôle politique
au détournement de fonds



Le débat constitutionnel

Le projet de loi 1

Une mauvaise constitution autonomiste

André Binette

Même si je suis souverainiste, je crois fermement, avec égards pour l'opinion contraire, qu'une constitution autonomiste dans le cadre canadien est une bonne idée, à une condition : elle doit contribuer à renforcer l'autonomie du Québec. À ce propos, le projet de loi 1, malgré les apparences, est très décevant.

Pour renforcer l'autonomie du Québec, la Constitution du Québec doit remettre en question les aspects les plus inacceptables du statu quo constitutionnel imposé en 1867 et à nouveau en 1982, chaque fois sans le consentement du peuple québécois. En empruntant une image employée par un distingué confrère, le projet de loi 1 constitue plutôt un ornement du statu quo. C'est un coup d'épée dans l'eau qui est en réalité un constat d'impuissance constitutionnelle qui n'est pas à l'honneur du Québec.

Il n'y a pas là de quoi empêcher qui-conque à Ottawa de bien dormir. D'ailleurs, il semble bien que la réaction du gouvernement fédéral jusqu'ici ait été de réprimer un bâillement, ce qui est un signe que, pour lui, la Constitution du Canada n'est nullement menacée ou

modifiée de manière significative par ce projet. C'est un débat québéco-québécois qui n'a aucune incidence sur le Canada. Malgré quelques cris d'orfraie dans les médias anglophones, le projet de loi 1 n'est pas généralement pris au sérieux hors Québec, et avec raison. Si ce projet de loi changeait sérieusement quelque chose, ça se saurait.

Le Québec, comme les autres provinces canadiennes, a bien fonctionné depuis 1867 sans constitution formelle. À cet égard, sa situation juridique ressemble à celle du Royaume-Uni, qui ne s'est jamais donné la peine de codifier ses règles constitutionnelles, contrairement à la France qui a adopté une douzaine de constitutions depuis sa révolution. L'adoption d'une constitution autonomiste du Québec ne correspond donc pas à une nécessité juridique.

Une bonne constitution autonomiste vaut mieux qu'une absence de constitution, mais il vaut mieux une absence de constitution qu'une mauvaise constitution autonomiste. Le projet de loi 1 est une mauvaise constitution autonomiste.

Une constitution autonomiste n'est pas une constitution souverainiste. Son objet n'est pas de faciliter la réalisation d'un État souverain, qui, sur le plan juri-



Le projet de loi 1 n'exprime pas de manière crédible et convaincante la soif d'autonomie accrue du peuple québécois.

dique, nécessitera l'adoption d'une constitution transitoire, et ensuite une constitution permanente. Cependant, une bonne constitution autonomiste sera une expression majeure du droit à l'autodétermination interne du peuple québécois, peut-être plus que toute autre loi depuis le code civil de 1866, même si ce droit et ce peuple ne sont pas reconnus par la Constitution du Canada.

Une bonne constitution autonomiste doit exprimer vigoureusement l'aspiration historique du peuple québécois à une autonomie croissante, de préférence dans le cadre canadien pour la majorité des Québécois jusqu'ici.

Cette aspiration est le fil conducteur de l'histoire moderne du Québec depuis la Révolution tranquille. Cette quête d'autonomie peut déboucher sur la souveraineté plus ou moins rapidement. Elle peut aussi, en théorie, être satisfaite à l'intérieur d'une constitution canadienne profondément transformée, ce qui n'est toutefois pas une perspective réaliste. Devant cette impasse, le projet de loi 1 fait du surplace en voulant donner l'impression d'avancer.

Le projet de loi 1 n'exprime pas de manière crédible et convaincante la soif d'autonomie accrue du peuple québécois. Il s'enferme dans un légalisme et des technicalités superficielles. Il n'est ni

attractif ni mobilisateur. Si les Québécois veulent une constitution, ils ne se reconnaîtront pas dans le projet de loi 1, qui ne justifie pas son existence parce qu'il ne démontre pas son utilité.

(...)

Il ne fait aucun doute que le projet soumis par la CAQ est légal dans le cadre canadien, au point d'être légaliste à l'excès. Toutefois, il est faux d'affirmer que ce projet soumis par la CAQ modifie l'architecture constitutionnelle du Canada. Il ne fait que modifier l'architecture constitutionnelle d'une province canadienne, qui est le Québec. Il ne conteste pas le statu quo, il le renforce. Ce projet n'accroît que superficiellement et symboliquement l'autonomie du Québec. Il ne renforce aucunement le Québec au sein du Canada. Il entretient de grandes illusions, qui ne tiennent pas compte de la nature du Canada et de son refus permanent de tenir compte des aspirations du peuple québécois. ◀

(Extrait du mémoire d'André Binette présenté à la commission parlementaire sur l'étude du projet de loi 1. Voir <https://www.lautjournal.info/20251125/memoire-sur-le-projet-de-loi-1-intitule-loi-constitutionnelle-de-2025>)

L'auteur est constitutionnaliste, auteur de *La fin de la monarchie au Québec* (Éditions du Renouveau québécois, 2018)



La langue

Pour briser l'emprise de l'anglais sur le Québec

La loi 101 à l'université

Charles Castonguay

Le Parti Québécois propose d'étendre la loi 101 au cégep. Pour Jean-Pierre Corbeil, comme pour Benoît Dubreuil, commissaire à la langue française, c'est trop contraignant. Alors, Corbeil, Dubreuil, même combat?

Pas tout à fait. Ils s'entendent sur certains points, mais divergent sur d'autres. Ils naviguent toutefois à courte vue. Pour briser l'emprise de l'anglais sur le Québec d'aujourd'hui, la loi 101 doit s'appliquer jusqu'au bac.

LES ARGUMENTS DE CORBEIL

Au sortir du secondaire français, plusieurs jeunes allophones demeurent orientés vers l'anglais. Parmi ceux qui envisagent d'aller à l'université, Corbeil considère « très difficile de concevoir » que deux ans de cégep français les conduiraient à faire leur bac en français. « Et que fera-t-on si ces jeunes choisissent [l'université anglaise]? Jusqu'où veut-on aller comme société pour contraindre les libertés individuelles des jeunes adultes en matière d'éducation? » (lire « Éducation postsecondaire et langue : une causalité à repenser », dans la brique codirigée par Corbeil *Le français en déclin?*, Del Busso, 2023.)

Corbeil conteste surtout la nature du lien entre langue des études postsecondaires et langue d'usage publique ou privée. Selon lui, sa dimension causale « n'a pas encore été démontrée; tout au plus peut-on parler d'une association ou d'une corrélation ». Il faut distinguer entre opinions politiques et faits, pérorer-t-il. Toucher au libre choix au cégep exige au préalable une stratégie de recherche « éclairée » et des études « apolitiques ».

Domage pour lui. Fort de son étude complémentaire *Langue d'enseignement, utilisation du français au travail et choix linguistiques*, le rapport Dubreuil de novembre 2024 conclut à la nature causale du lien entre langue des études postsecondaires, tant au cégep qu'au bac, et langue de travail, principal ingrédient de la langue publique.

Quant au privé, Étienne Lemyre démontre dans *L'usage des langues officielles à la maison selon le parcours scolaire* (Statistique Canada, 2025) qu'il existe un lien tout aussi étroit entre langue des études postsecondaires et langue d'usage à la maison. Parmi les allophones récemment diplômés d'un établissement postsecondaire anglais au Québec, relève-t-il, 66 % parlent principalement l'anglais au foyer (les autres parlent encore leur langue maternelle ou le français), contre 13 % d'anglicisés chez les récents diplômés allophones d'un établissement français.

Le caractère causal de ce lien ne fait aucun doute. La loi 101 a mis le Québec en œuvre comme terrain d'essai du lien entre langue des études et langue privée. Parmi les allophones anglotropes immigrés au Québec à l'âge scolaire ou préscolaire qui, en 1986, avaient adopté le français ou l'anglais comme langue d'usage au foyer, 7 % de ceux arrivés en 1971-1975 avaient adopté le français, contre 58 % parmi ceux arrivés en 1976-1980, soit grosso modo après la loi 101 (voir *L'assimilation linguistique : mesure et évolution 1971-1986*, Conseil de la langue française, 1994). La langue de l'école exerce donc un effet bœuf sur la langue privée. Le lien entre langue d'un établissement postsecondaire et langue privée procède de la même dynamique causale.



Le rapport Dubreuil de novembre 2024 conclut à la nature causale du lien entre langue des études postsecondaires, tant au cégep qu'au bac, et langue de travail. Il existe un lien tout aussi étroit entre langue des études postsecondaires et langue d'usage à la maison.

STRATÉGIES ÉCLAIRÉES ET ÉTUDES APOLITIQUES

Néanmoins Lemyre, qui a contribué à la brique à Corbeil, met, comme Corbeil, ce caractère causal en doute. Au nom d'une stratégie de recherche « éclairée » – que Dubreuil, lui aussi, adopte dans son rapport –, cette école de pensée bannit les faits qui l'incommodent.

Corbeil et consorts se moquent tout autant de l'exigence d'études « apolitiques ». Dans leur brique, ils s'en prennent à cœur joie au gouvernement Legault. Cible facile, s'il en est. Dans son étude, Lemyre fait encore mieux. Il réécrit l'histoire. « Au Canada, la possibilité de faire des études dans des établissements scolaires de langue officielle minoritaire fait l'objet de revendications depuis des décennies. Depuis 1982, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* encadre le droit à une éducation en français au Canada hors Québec, de même qu'à une instruction en anglais au Québec. Toutefois, l'article 23 n'encadre que le primaire et le secondaire, et n'offre aucune protection au niveau postsecondaire. »

Qu'en penserait un non-averti? Pauvres Anglo-Québécois. Persécutés depuis des décennies. Une chance qu'Ottawa leur a enfin procuré au

moins des écoles primaires et secondaires dans leur langue! Que Statistique Canada publie pareille mythification politique en dit très long.

LA POSITION DUBREUIL

En conférence de presse sur son rapport, Dubreuil soutient que sa proposition à lui, qui comprend entre autres l'usage du français comme langue d'enseignement d'un certain nombre de cours à McGill et Concordia, « est plus pertinente [qu'appliquer la loi 101 au cégep car] elle concerne l'ensemble de l'enseignement supérieur. [C'est] important parce que nos études montrent que l'enjeu n'est pas propre aux collèges, mais concerne tout autant les universités. » Position à courte vue. Elle tombe à plat si l'on étend la loi 101 jusqu'au bac.

Dans son étude citée ci-dessus, Dubreuil démontre en effet que la probabilité de travailler en français croît de façon continue avec la fréquentation d'établissements français et ce, jusqu'au bac inclusivement. Au contraire, étudier dans un établissement anglais en y suivant quelques cours en français, comme Dubreuil le propose, n'entamerait guère la probabilité de travailler ensuite en anglais. Consolider le français comme langue commune passe de

toute évidence par la loi 101 au cégep comme au bac.

Dubreuil préfère plutôt « faire des progrès quand même assez importants sans rentrer dans des grosses contraintes ». Dans son rapport, il souligne que sa proposition « conserverait le droit pour tous de faire une partie de leurs études en anglais ». Il insiste également sur le fait que la loi 101 jusqu'au bac risquerait d'avoir des « effets indésirables », comme renforcer des attitudes négatives envers le français, faire progresser l'anglais comme langue de socialisation dans les établissements français, compromettre la viabilité financière des établissements anglais, etc.

Cela rappelle certains éléments du débat de 1977 sur la loi 101. Notamment le préjugé ultralibéral en faveur du libre choix, que partageait Corbeil et Dubreuil.

En conférence de presse, Dubreuil dit comprendre que plusieurs diplômés du secondaire français veulent « améliorer leur anglais ». Or, il n'ignore sûrement pas *Le choix anglicisant* (2010), étude dirigée par Patrick Sabourin, qui démontre largement que le passage au cégep anglais conduit non seulement à mieux maîtriser l'anglais, mais à des comportements anglicisés sur tous les plans, publics comme privés. Un bac en anglais déteint assurément dans le même sens. L'étude de Lemyre, selon laquelle, rappelons-le, 20 % des Québécois francophones récemment diplômés d'un établissement postsecondaire anglais parlent principalement l'anglais au foyer, ne fait que confirmer celle de Sabourin.

La proposition Dubreuil a donc, elle aussi, ses effets indésirables. Qui ne sont pas qu'éventuels. Accorder un espace démesuré aux établissements anglais dans l'enseignement supérieur contribue sans conteste à angliciser le Québec, tant au travail qu'au foyer. ◀

LES DROITS DES FEMMES



APPRENEZ-EN PLUS SUR LES DANGERS DU PROJET DE LOI 3

ÇA NOUS REGARDE!

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec
lacsq.org



La laïcité

Le projet de loi 9, « Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec »

Une laïcité sagement bonifiée

Marie-Claude Girard

Le gouvernement vient de déposer le projet de loi 9 (PL 9), « Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec ». Ce dernier s'appuie sur les constats et recommandations du comité Pelchat-Rousseau sur le respect des principes de la « Loi sur la laïcité de l'État » au sein des institutions publiques québécoises.

Le PL 9 répond donc à des enjeux concrets auxquels il est primordial de s'attarder pour doter le Québec d'un régime de laïcité encore plus cohérent.

Bien sûr, certaines dispositions méritent réflexion, mais les principales mesures proposées permettent sans conteste de bonifier le modèle de laïcité du Québec. Explications.

LA CLAUSE DE DÉROGATION

Il est malheureux que le PL 9 ait invoqué la clause de dérogation pour éviter toute contestation, laissant ainsi supposer que ses dispositions contreviennent aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

Rappelons qu'il n'y a pas de précédent au Canada quant à la liberté de pratiquer sa religion dans une institution publique ou dans le cadre de ses fonctions pour un représentant de l'État. L'on sait cependant qu'en 2015, la Cour suprême a défini le principe de neutralité

religieuse de l'État comme s'appliquant « en fait et en apparence ». Il paraît donc tout à fait logique, et conforme aux chartes, que le Québec précise la portée de ce principe dans ses lois sur la laïcité.

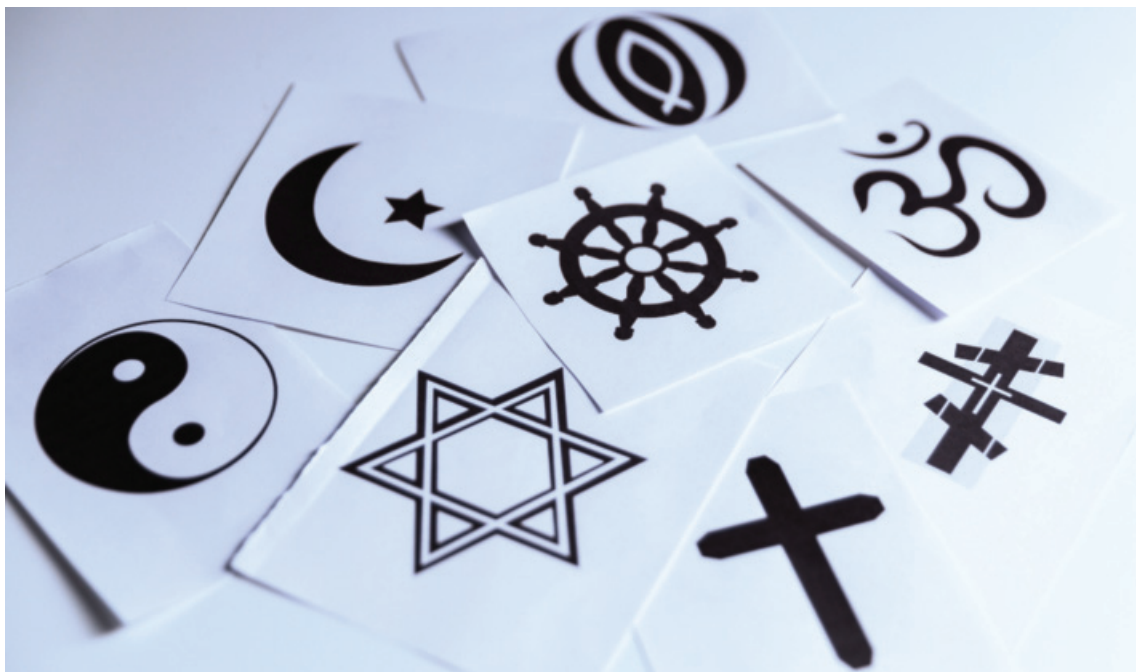
LE FINANCEMENT D'INSTITUTIONS PRIVÉES

Précisons d'entrée de jeu que le financement public est un choix démocratique. L'Ontario, à titre d'exemple, n'offre aucun financement aux établissements privés d'enseignement.

Il est donc tout à fait légitime que le gouvernement propose, dans le PL 9, d'assujettir ses subventions aux CPE, garderies, écoles et établissements de santé privés conventionnés subventionnés à certains critères, dont le respect de la laïcité.

Il est également légitime, en vertu du principe de séparation de l'État et des religions, d'éliminer progressivement le financement aux établissements privés qui sélectionnent les enfants selon leur foi ou qui transmettent des contenus religieux sur les heures d'enseignement. En limitant les liens opérationnels avec les religions ou leurs institutions, le gouvernement favorise ainsi l'autonomie réciproque.

Malheureusement, le PL 9 n'a pas retenu la proposition du comité Pelchat-Rousseau de mettre fin, de manière progressive, aux nombreux



Selon la Cour suprême, la neutralité réelle exige que l'État ne favorise ni ne défavorise aucune religion et s'abstienne de prendre position sur ce sujet.

avantages fiscaux accordés aux organismes religieux à titre d'organismes de bienfaisance enregistrés voués exclusivement à la promotion de la religion.

LES MANIFESTATIONS RELIGIEUSES

Au Québec, les municipalités sont dans l'obligation d'agir dans le respect des principes et des droits sur lesquels repose la laïcité de l'État. Afin d'assurer une plus grande uniformité dans son application, le PL 9 propose des balises afin de les guider dans leur réglementation concernant les manifestations religieuses collectives sur leur territoire.

Ainsi l'utilisation d'une voie publique ou d'un parc public à des fins de pratique religieuse collective serait interdite, sauf si une municipalité autorise, exceptionnellement et au cas par cas, un tel usage. Cette dernière devra toutefois s'assurer que la pratique religieuse collective ne compromet pas la sécurité des personnes, est de courte durée, est accessible à tous et n'entrave pas indûment l'accès de toute personne au domaine public de la municipalité.

LIEUX DE PRIÈRES, RÉGIMES ALIMENTAIRES

Les interdictions contenues dans le PL 9 concernant les lieux de prières,

l'offre d'un régime alimentaire exclusivement fondé sur un précepte religieux ou une tradition dans certains établissements publics ou encore l'interdiction d'inclure des signes religieux dans les communications publiques institutionnelles visent à assurer une neutralité, de fait et d'apparence, de l'État.

Selon la Cour suprême, « la neutralité réelle exige que l'État ne favorise ni ne défavorise aucune religion et s'abstienne de prendre position sur ce sujet. Or, même "inclusive", une pratique religieuse étatique risque néanmoins d'exclure les incroyants ».

Les interdictions du PL 9 semblent donc légitimes au vu du respect de la liberté de conscience des non-croyants.

LES VÊTEMENTS RELIGIEUX

Le PL 9 propose d'interdire le port d'un vêtement religieux qui dissimule le visage, comme le niqab, aux usagers des établissements scolaires attendu que cette pratique porte atteinte au droit à l'égalité et à la dignité des femmes, en faisant d'elles les seuls êtres humains à devoir se dissimuler entièrement pour paraître en public.

Selon le Conseil du statut de la femme, « l'argument de consentement

volontaire devra être rejeté à l'égard de tout acte attentatoire à la dignité humaine, notamment ceux accomplis au nom d'une croyance religieuse. Plus encore, nous soutenons fermement qu'il appartient à l'État de favoriser un espace public où le renoncement à la dignité ne devra pas être possible. »

En droit québécois et en droit canadien, la dignité humaine est aussi protégée. Les dispositions du PL 9 concernant les vêtements religieux qui couvrent le visage semblent donc aussi conformes aux chartes.

Comme on peut le voir, en plus d'être légitimes, les principales propositions du PL 9 bonifient le modèle de laïcité de l'État choisi par le Québec pour assurer sa neutralité religieuse. Ceci est d'autant plus important que la laïcité de l'État est une des conditions « sine qua none » pour mettre fin aux inégalités qui touchent les femmes telles que promues par les grandes religions monothéistes. En s'assurant de la neutralité religieuse de l'État, la laïcité protège certains lieux publics de l'influence des pratiques religieuses sexistes auprès de ses citoyens. ◀

Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7
xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca
(450) 652-4442

Joyeuses Fêtes!

Maxime
BLANCHETTE-JONCAS
Député de
Rimouski-La Matapédia
incluant La Mitis, Les Basques et la Neigette

www.maximeblanchettejoncas.quebec

L'environnement

Les peuples de l'Amazonie crient dans le vide

De retour de la COP30 à Belém

Luc Allaire

Quel bilan peut-on tirer de la COP30 et du Sommet des peuples qui se sont tenus à Belém au Brésil?

Tel était l'objet de la table ronde qui s'est tenue à l'Université de Montréal, le 26 novembre dernier, à laquelle ont participé trois panélistes qui revenaient de Belém : la professeure de géographie au cégep Ahuntsic, Marie-Josée Béliveau, la jeune participante Thalie Labonté (via LOJIQ - Les Offices jeunesse internationaux du Québec) et Claudevan da Silva Santos, Autochtone de la Volta Grande du Xingu - une région brésilienne marquée par les impacts cumulés du barrage Belo Monte et par la présence menaçante d'une minière canadienne.

LE PRIX FOSSILE AU CANADA

Contrairement aux COP précédentes, le Canada a fait piètre figure. Le premier ministre, Mark Carney, a préféré se rendre aux Émirats arabes unis pendant que la COP se déroulait à Belém, a ironisé Marie-Josée Béliveau.

Dans ce contexte, il est peu surprenant que le Canada ait reçu le prix satirique « Fossile du jour » lors de la COP30, en raison du recul dans ses politiques climatiques et son manque de leadership. Ce prix a été attribué au Canada parce que le gouvernement a été jugé « complètement absent » des négociations où le multilatéralisme devrait être sauvé, selon l'organisation Climate Action Network International.

Ce prix a été décerné au Canada avant que le gouvernement Carney annonce son intention de développer un oléoduc de l'Alberta aux côtes de la Colombie-Britannique, sans le consentement du gouvernement de cette province ni des nations autochtones, oubliant ainsi son projet de plafonner les GES des énergies fossiles.

Si, à la COP30, les pays ont une fois de plus échoué à s'attaquer à la cause principale des changements climatiques, les énergies fossiles, elle a été - paradoxalement - un moment d'espoir politique : l'affirmation de peuples qui refusent de disparaître.

Le témoignage de Claudevan da Silva Santos était très éloquent en ce sens. Dès qu'il a pris la parole, il n'y est pas allé d'un conte diplomatique : il a livré un cri.

« NOUS EXISTONS,
NOUS RÉSISTONS »

Claudevan a commencé par raconter ce que la plupart des délégations dans la zone bleue de la COP30 n'ont jamais entendu. La zone bleue, c'est la zone la plus restreinte de la COP où ont lieu les grandes négociations officielles avec les délégations des différents pays ainsi que les réunions à huis clos.

« La Volta Grande du Xingu est en train de mourir », a-t-il dit. La rivière, « origine de la vie », est asséchée. Les poissons disparaissent. Les terres, vidées de leur eau, craquent sous le soleil amazonien. Le barrage de Belo Monte - « l'un des plus grands du monde » - a bouleversé un équilibre millénaire au profit d'une énergie bon marché destinée... non pas aux populations locales, mais aux industries extractives de la région.

Et c'est précisément cette énergie abondante et bon marché qui attire Belo Sun, une société minière canadienne désireuse d'implanter une grande mine d'or à ciel ouvert. Au lieu de répondre aux préoccupations légitimes concernant l'impact de ce projet sur l'environnement et les droits de la personne, l'entreprise a intenté une action pénale afin de criminaliser les défenseurs des terres brésiliennes.

« L'argent ne peut pas avoir plus de valeur que la vie », a martelé Claudevan.



La Volta Grande du Xingu est en train de mourir. La rivière, « origine de la vie », est asséchée. Les poissons disparaissent. Les terres, vidées de leur eau, craquent sous le soleil amazonien. - Claudevan da Silva Santos

Les délégations autochtones étaient venues à Belém pour se faire entendre. Pourtant, comme trop souvent dans les COP, les gardiens de la forêt sont restés à la porte : noyés dans un océan de 1 600 délégués de l'industrie énergétique, contre environ 100 représentants autochtones.

« Nous avons traversé des milliers de kilomètres, des heures de bateau et de bus pour être là, mais nous n'avons pas été écoutés. »

DANS LES RUES DE BELÉM, UNE AUTRE COP

Si la COP officielle donne souvent la sensation d'un théâtre figé - où les engagements s'effritent chaque année davantage - Marie-Josée Béliveau a rappelé que cette COP30 avait pourtant quelque chose d'unique : elle se déroulait en Amazonie.

Le Sommet des peuples, accueilli sur le campus de l'Université fédérale du Pará, a réuni des milliers de délégués autochtones venant de tout le bassin amazonien. « L'ambiance n'était pas à la fatalité : elle était à la mobilisation, souligne Marie-Josée Béliveau. Les vrais gardiens de l'Amazonie, ce sont les peuples autochtones. »

Cette mobilisation s'est manifestée sur le terrain. Les Mundurucus ont bloqué l'entrée du site officiel pendant plusieurs heures. Les mouvements autochtones ont réussi, à une occasion, à franchir brièvement la sécurité de l'ONU, forçant la fermeture du site. Le lendemain, la COP est devenue une scène aseptisée, fortement militarisée et contrôlée par les industries fossiles.

Les discussions parallèles, la COP du peuple et le tribunal des peuples sur la destruction de l'Amazonie ont redonné un sens politique au mot « urgence ». Dans ces espaces, on ne parlait pas de « neutralité carbone » à l'horizon 2050 : on parlait de survie, de territoires, de morts, d'assassinats, de barrages, de mines, de crédits carbone transformés en menaces coloniales modernes.

UN FONDS QUI FOND

Dans la salle, une étudiante a demandé : « Qu'en est-il du nouveau fonds international proposé pour payer les pays afin de préserver leurs forêts? »

Le mécanisme, annoncé en fanfare par la présidence brésilienne, était censé disposer de 125 milliards de dollars. Il s'est finalement réduit à... 5 milliards.

Un effondrement spectaculaire et un signal clair que les pays riches préfèrent les promesses creuses à la redistribution réelle.

Marie-Josée Béliveau a soulevé un autre point : le fonds doit être financé en grande partie par des capitaux privés. « Est-ce vraiment à des entreprises privées de dicter la protection du climat? », demande-t-elle. La réponse paraît évidente quand on observe les stratégies agressives de certaines compagnies cherchant à imposer des projets controversés de crédits carbone aux communautés autochtones. Pour plusieurs peuples, ces crédits ne sont pas une solution : ils sont une nouvelle forme de dépossession.

BELO MONTE, BELO SUN, ET L'OMBRE CANADIENNE

Durant toute la table ronde, une question revenait comme un écho : quelle est la responsabilité du Canada dans tout cela?

Car Belo Sun est une entreprise canadienne. Et l'inaction du gouvernement fédéral face aux accusations répétées de violations environnementales et sociales est un silence assourdissant.

Claudevan l'a dit avec une clarté douloureuse : « Nous demandons que le Canada nous écoute. Que son gouvernement empêche cette entreprise de détruire davantage notre territoire. »

Comment ne pas voir dans cette situation une continuité du colonialisme extractif?

CE QUE NOUS ENSEIGNE BELÉM

En sortant de l'événement, je repensais à ce que Marie-Josée avait dit : « Les peuples autochtones n'ont pas besoin de crédits carbone pour protéger la forêt. Ils la protègent déjà, au prix de leur vie. »

Car s'il y a une leçon à tirer de Belém, c'est celle-ci : Les COP continueront d'échouer tant qu'elles excluront ceux qui protègent réellement la planète. ◀

Photo : courtoisie de Xingu Vivo Para Sempre

ENSEMBLE POUR DÉFENDRE L'ÉCOLE PUBLIQUE.

LES SYNDICATS FONT AVANCER LA SOCIÉTÉ.

**ABOLIR LES COTISATIONS FACULTATIVES,
C'EST S'EN PRENDRE À LA SOLIDARITÉ SOCIALE.**

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —

La scène internationale

Sarajevo en mémoire, Gaza en direct

La pratique inouïe de safaris humains

Mohamed Lotfi

Il y a dans l'histoire récente des scènes que la conscience humaine n'aurait jamais dû tolérer, et qui pourtant se sont déroulées sous des yeux ouverts, parfois fascinés, souvent détournés. Le « safari humain » du siège de Sarajevo, cette pratique inouïe où la ligne de front devenait mirador, où des tireurs embusqués prenaient pour gibier des civils allant chercher de l'eau ou du pain.

Je pense à ces silhouettes ciselées par la lumière blanche des collines, à ces femmes courant sous la menace invisible d'un viseur, à ces enfants traqués dans l'innocence de leurs courses. Pendant des années, cela a existé, de 1992 à 1995. Et pendant des années, le monde a regardé, horrifié, mais souvent immobile, comme si chaque vie arrachée n'était qu'une variation de plus dans une tragédie lointaine.

On aime croire que de telles images appartiennent désormais aux archives, à une époque révolue dont nous avons tiré les leçons. Mais il suffit de lever les yeux vers un autre horizon pour sentir un serrement familier, un froid déjà

connu. Pendant que l'on commémore Sarajevo avec gravité, quelque chose d'étrangement analogue se déroule à Gaza, et cela non pas dans trente ans, mais aujourd'hui, sous nos yeux, dans le flux continu des nouvelles, entre deux notifications insignifiantes.

LES TÉMOIGNAGES D'ENFANTS

Beaucoup d'observateurs, de journalistes, d'organisations de défense des droits de la personne décrivent un dispositif de violence systématique contre les civils palestiniens. Bombardements répétés, de déplacements forcés, de destructions massives, mais aussi, plus récemment encore, des récits des trois adolescents, Mohammad Al-Zoghbi, Faris Abu Jabal et Mahmoud Al-Majayda, qui racontent leur capture alors qu'ils cherchaient simplement de l'aide.

Leurs témoignages, collectés par Defense for Children International - Palestine, composent une litanie de brutalités : passages à tabac, privation de nourriture et de sommeil, exposition au froid extrême ou au vacarme assourdissant, attaques de chiens, fractures infligées, humiliations, chantage, isolement. Des enfants, des mineurs, réduits à une poignée de gestes, d'aveux, de



Que vaut la compassion si elle dépend de la géographie, de la religion, du nom que porte un enfant, ou de la direction depuis laquelle il court?

Photo: CANVA

douleurs, dans un système qui semble conçu pour briser.

Les textes internationaux censés protéger les êtres les plus vulnérables, Conventions de Genève, convention contre la torture, Convention relative aux droits de l'enfant, forment alors comme un vitrail fracturé. Leurs couleurs demeurent, mais la lumière ne passe plus vraiment, ou seulement par fragments. L'impunité, elle, s'installe en silence, pareille à un brouillard qui couvre tout, et sous lequel une génération entière tente de respirer.

C'est ici que la comparaison avec Sarajevo devient moins un parallèle historique qu'un miroir moral. Dans les deux cas, des êtres humains ont été réduits à des cibles. Dans les deux cas, des enfants ont été soumis à la terreur comme à une langue étrangère qu'ils n'auraient jamais dû apprendre. Dans les deux cas, le monde a su. Et dans les

deux cas, le monde, sachant, n'a pas su empêcher.

La différence, peut-être, est dans l'attention. Sarajevo, avec le recul, est devenu un symbole reconnu, un chapitre noir quasi consensuel. Gaza, lui, demeure un champ de bataille du discours, où chaque mot devient suspect, où chaque indignation est soumise à examen, où l'on soupèse la légitimité d'une larme. L'une des deux tragédies nous choque encore, parce que nous en sommes désormais distants. L'autre, Gaza, semble écartelée entre l'habitude, l'épuisement, la fragmentation des solidarités.

UNE INDIGNATION SÉLECTIVE

La question surgit et s'impose. Notre indignation est-elle devenue à ce point sélective? Ou, pire encore, a-t-elle déjà été autre chose que sélective? Que vaut la compassion si elle dépend de la

géographie, de la religion, du nom que porte un enfant, ou de la direction depuis laquelle il court?

Que l'on soit informé ou non n'est plus une excuse, l'information sature nos journées. Ce qui est affligeant, ce n'est pas l'ignorance, mais cette lassitude grise qui nous fait passer d'une horreur à l'autre avec la même distraction que l'on passe d'un écran à un autre. Comme si l'humanité, cette chose fragile et immense, ne se brisait jamais tout entière, mais seulement à petits morceaux que l'on peut ignorer.

On n'a pas attendu trente ans pour savoir Gaza. Pour entendre les témoignages de Mohammad Al-Zoghbi, Faris Abu Jabal et Mahmoud Al-Majayda. Rien ne se déroule dans l'ombre. Rien n'attend de tomber dans les archives pour devenir audible. Et pourtant, ce qui manque, terriblement, c'est ce sursaut collectif qui donnerait sens à notre connaissance.


Le monde n'est pas seulement témoin, il est spectateur. Et il arrive que le spectacle tue deux fois, d'abord ceux qui le subissent, ensuite ceux qui le regardent en silence.

En tout cas, moi, après avoir pris connaissance du rapport « Defense for Children International - Palestine », je doute que je sois encore vivant. ◀


Les BLEUS

répondent


PRÉSENT




24/7




**Beau temps/
mauvais temps**



**En cas
d'urgence**



Partout



30
SYNDICAT DES
COLS BLEUS
REGROUPÉS DE MONTRÉAL

Le temps de lire

La mémoire confisquée de Duvalier

Les enfants du maquis

Luc Allaire

Le 25 octobre dernier, j'ai rencontré Carl-Henri Guiteau, à l'occasion du lancement de son premier roman, « Les Enfants du maquis » (Baudelaire Éditions, 2025). Dès les premières minutes, j'ai compris que cet ouvrage dépasse largement le cadre littéraire. Il s'agit d'un livre de mémoire, écrit contre l'oubli – contre cette amnésie collective qui, quarante ans après la chute de Duvalier, laisse renaître un discours nostalgique du type : « C'était mieux sous Duvalier. »

Carl-Henri Guiteau, d'une voix calme, mais déterminée, m'a parlé de son parcours. Avant d'être écrivain, il fut journaliste, enseignant, syndicaliste, diplomate. À ses débuts, dans les années 1970, il n'était qu'un jeune homme de vingt-deux ans, il écrivait pour *Le Petit Samedi Soir*, un journal hebdomadaire fondé à Port-au-Prince pour faire face à la censure.

« Nous étions toute une équipe, dont Dany Laferrière, m'a-t-il confié. C'était notre manière d'affronter la dictature. Nous prenions des risques énormes. Donner la parole aux gens dans les villes de province, c'était subversif. On pouvait disparaître du jour au lendemain. »

DE JOURNALISTE À SYNDICALISTE

Après cette expérience comme journaliste, Carl-Henri est devenu enseignant. Il a alors contribué à la formation de l'Association nationale des enseignants d'Haïti (ANEH). « C'était sous la dictature, nous devions agir dans la clandestinité. Lorsqu'est arrivée la chute de la dictature en 1986, nous avons émergé et c'est à ce moment qu'on a pu construire la Confédération nationale des enseignants d'Haïti (CNEH). »

« Pour former ce syndicat, on a dû faire le tour du pays, aller dans tous les

départements, aider à construire des associations communales, qui se sont fédérées en fonction des départements. » C'est ainsi que s'est créée la CNEH, dont Carl-Henri Guiteau a été le premier secrétaire général.

Dès le début, la Centrale de l'enseignement du Québec (aujourd'hui la CSQ) a appuyé la création de ce syndicat. La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, a d'ailleurs assisté au congrès de fondation de la CNEH en 1986. La CSQ maintient depuis ce temps des liens de solidarité avec la CNEH, dont plusieurs projets de coopération ont contribué à renforcer ce syndicat.

UN ROMAN NÉ DU SILENCE

Les Enfants du maquis est né bien plus tard, encouragé par son épouse et ses fils. « C'est une histoire inspirée de ma belle-famille, m'a-t-il expliqué. Deux cousins ont été arrêtés et ont disparu, et j'ai voulu raconter le ressenti des enfants qui ont vécu cette époque. »

Carl-Henri Guiteau insiste. Il ne voulait pas écrire un roman politique au sens strict, mais retrouver la voix intérieure des enfants plongés dans un monde de peur. « J'ai lu beaucoup de livres sur la dictature, dit-il, mais jamais un qui disait comment les enfants l'ont vécue. »

Lors du lancement du livre, Dany Laferrière, ami de toujours de Carl-Henri, a rappelé avec émotion les origines de leur fraternité : « Tout a commencé au *Petit Samedi Soir*, a-t-il raconté. Nous voulions donner la réplique aux dictateurs. La génération qui nous précédait avait perdu la foi. Nous, nous voulions vivre, parler de cinéma, de musique, de littérature – pas seulement de la dictature. »

L'ENFANT TÉMOIN DE LA TERREUR

Laferrière a très justement noté que *Les Enfants du maquis* est « le premier roman à raconter la dictature du point



Les Enfants du maquis est le premier roman à raconter la dictature du point de vue des enfants. – Dany Laferrière

de vue des enfants ». Ce choix narratif bouleverse. Car les enfants, sous la dictature, ne sont pas des acteurs politiques, mais des êtres pris dans un drame qu'ils ne comprennent qu'à travers les émotions des adultes : la peur du père, l'angoisse de la mère, le silence imposé à la maison.

« Il y avait deux plans, a expliqué Laferrière : celui de l'action, où les enfants sont happés malgré eux, et celui de l'angoisse, où ils ressentent tout sans pouvoir agir. »

Ce regard à hauteur d'enfant redonne au lecteur une perception immédiate de la dictature, sans discours idéologique, sans chiffres, sans slogans. Carl-Henri Guiteau y traduit la terreur à travers le tremblement, la surprise, la perte d'innocence. Et, sous cette noirceur, la vie continue – les jeux, les premiers amours, les paysages découverts en province. Car, malgré la peur, les enfants demeurent des enfants.

« LA PAIX DES CIMETIÈRES »

Mais Guiteau ne s'en tient pas à la fiction. Dans notre conversation, il s'est livré à une réflexion lucide sur l'état actuel en Haïti.

« Ce discours qui dit que c'était mieux sous Duvalier revient parce qu'il n'y a jamais eu de travail de mémoire, m'a-t-il dit. Aucun effort d'État n'a été fait pour expliquer aux jeunes générations ce qui s'est passé avant 1986. » Il poursuit : « Sous Duvalier, c'était la paix des cimetières. Oui, on pouvait circuler, mais en silence. Passer devant le Palais national donnait un frisson de peur. »

Guiteau évoque les disparitions, les exécutions publiques, les massacres dans les campagnes. Il rappelle ces scènes d'horreur où des enfants d'écoles nationales étaient obligés d'assister à des exécutions. « C'était une dictature de la peur, non seulement physique, mais mentale. Tout l'appareil d'État était conçu pour terroriser les citoyens. »

Puis il établit un parallèle saisissant entre hier et aujourd'hui : « La différence, c'est que, sous Duvalier, la terreur était centralisée. Aujourd'hui, elle est éclatée : une multitude de gangs impose la peur. Mais les germes de cette terreur, c'est Duvalier qui les a semés, en détruisant les institutions. »

À travers *Les Enfants du maquis*, Guiteau offre donc une œuvre de mémoire et de pédagogie. En choisissant

la littérature, il prolonge son engagement d'enseignant et de militant.

LA LITTÉRATURE COMME RÉSISTANCE

À l'heure où certains Haïtiens affirment qu'« il y avait plus de sécurité sous Duvalier », le roman de Guiteau agit comme un contrepoison. Il rappelle que la sécurité de l'époque n'était que celle des cimetières, que le silence imposé n'était pas la paix, mais la peur.

Le travail de mémoire qu'appelle Carl-Henri Guiteau n'appartient pas qu'à Haïti. Dans toutes les sociétés, la tentation de la nostalgie autoritaire guette dès que l'histoire s'efface. *Les Enfants du maquis* nous rappelle que la liberté exige le souvenir — celui des voix étouffées, des enfants du silence.

« Le problème fondamental, c'est qu'il y a un travail de mémoire qui n'a jamais été fait », m'a confié Guiteau. C'est précisément ce que son roman entreprend : faire œuvre de mémoire là où l'État s'est tu, donner la parole à l'enfance là où l'histoire s'est tue. Et à travers cette parole, peut-être commencer à guérir une mémoire brisée. ◀

Joyeux Noël et bonne année!

BLOC Québécois

PATRICK BONIN Député de Repentigny 450 581-3896	YVES PERRON Député de Berthier—Maskinongé 819 228-1210	LUC THÉRIAULT Député de Montcalm 1 800 263-5726	GABRIEL STE-MARIE Député de Joliette—Manawan 450 752-1940
--	---	--	--

Le troisième œil

Bien que mal noté par « Le Devoir » et « La Presse »

« Nuremberg », le film de l'année

Pierre Jasmin

Dans son ouvrage à l'origine du scénario de « Nuremberg », l'historien Jack El-Hai retrace la démarche de Douglas Kelley, jeune psychiatre américain qui, en faisant le profil psychologique de Hermann Göring avant sa comparution au procès de Nuremberg, empêchera le procureur Robert H. Jackson de verser dans l'autocomplaisance idéologique américaine : elle aurait sûrement fait dérailler le procès, le premier de l'histoire avant ceux célèbres de la Cour pénale internationale, incluant sa condamnation de Netanyahu à la prison de La Haye.

Après le film de Paul Thomas Anderson *One Battle After Another*, où Leonardo DiCaprio combattait le mal militariste personnifié par Sean Penn, *Nuremberg* est certainement le film de l'année, n'en déplaise au *Devoir* l'ayant mal coté à cause de sa « lourde insistance sur des parallèles entre l'Allemagne d'alors et les États-Unis d'aujourd'hui ».

Un même aveuglement politique aussi propre au critique de *La Presse* :

« Vanderbilt conclut son film avec une allusion aussi visible que le nez au milieu du visage sur le présent. Un plaidoyer facile à deviner et, à notre avis, inutile. »

Bref, deux intellectuels incapables de voir le nez au milieu des visages fascistes de Trump... et de nos leaders de pays de l'OTAN, pourtant démasqués par des budgets militaristes caricaturaux comme celui du Canada.

Écrit et réalisé par James Vanderbilt, le film oppose la conception individuelle d'un psychiatre « perdant », joué par Rami Malek : pour la petite histoire, son livre n'aura aucun rayonnement, mais son suicide au cyanure amènera El-Hai à raconter son histoire avec beaucoup plus de succès.

D'abord persuadé de trouver l'origine du mal personnifié par Göring et les autres nazis emprisonnés à Nuremberg, dans des traumatismes de l'enfance ayant gonflé leurs égocentrismes à toute épreuve, Kelley épousera plus tard la réponse inquiétante de l'essai de Hannah Arendt : « La banalité du mal » ou la responsabilité de l'individu s'effaçant dans l'obéissance bureaucratique aggravée en des sociétés



militarisées, qui plus est, enfoncées dans la fascination contagieuse de leaders tels que Hitler.

Entre l'individu Rami Malek aux valeurs humanistes et l'imposant *Reichsmarschall* au discours politique renforcé par l'art oratoire et la présence de Russell Crowe, le combat du film aurait été inégal... sans les scènes horribles de camps de concentration, qui furent montrées pour la première fois au cours du procès historique. Verrons-nous un jour Netanyahu devoir supporter des images de Gaza à son futur procès?

La victoire de Nuremberg tient aussi à la confrontation juridique de lois adoptées par les nazis à Nuremberg, contre les Juifs devenus boucs émissaires¹, contre la prétention de Göring d'en ignorer les conséquences qu'il attribuait à Himmler. N'est-il pas juste que ces lois iniques aient trouvé leur

anéantissement dans une cour de justice à Nuremberg, mais n'avons-nous rien appris?

LA CULTURE DES PETITS PAYS PROCHES DE LA RUSSIE NOUS ENSEIGNE DES VÉRITÉS

Lui-même en marge des puissances anglophones d'Amérique, le Québec ne peut qu'être séduit par les œuvres marquantes de cinéastes et auteurs de pays d'Europe centrale (j'ai enseigné quatorze étés consécutifs en Tchécoslovaquie), nichés en marge de la Russie.

- La Hongrie, au chef politique très critiqué, nous a donné 90% de Nuremberg tourné à Budapest, avec acteurs et techniciens hongrois, alors qu'elle venait de nous donner le prix Nobel de Littérature 2025 et l'œuvre cinématographique dont on ressent encore le choc heurtant nos valeurs, *Le*

Brutaliste, histoire d'un architecte hongrois joué par Adrien Brody, remportant successivement les British Award, César, Golden globe et Oscar;

- Le suédois Stieg Larsson, mort à cinquante ans, faisant éclater un combat épique en trois volumes contre les nazis ou *Les hommes qui n'aimaient pas les femmes*;

- Le Finnois Väinö Linna à l'œuvre antimilitariste *Soldats inconnus* (1954);

- Le serbe Kusturica dont la passion fait exploser nos dichotomies abusives;

- Le polonais Penderecki à la *Passion selon Saint-Luc* rejoignant la foi de Tarkovski;

- Le tchèque Kundera et son *Insoutenable légèreté de l'être* réinterprété avec une grâce effaçant la lourdeur machiste du roman par Juliette Binoche;

- Les Roumains Dumitriu et Gheorghiu de nos années soixante : ont-ils fait école? ◀

L'auteur est artiste pour la paix

1. L'encyclopédie de l'enseignement multimédia de la Shoah nous informe, comme le film, qu'en septembre 1935, deux lois distinctes furent adoptées dans l'Allemagne nazie, connues sous le nom de Lois de Nuremberg : la Loi sur la citoyenneté du Reich et la Loi sur la protection du sang et de l'honneur allemands. Symboles de nombreuses théories raciales inhérentes à l'idéologie nazie, ces lois allaient fournir un cadre juridique à la persécution systématique des juifs en Allemagne.

LA CAQ S'ATTAQUE AUX DROITS FONDAMENTAUX



› Liberté d'expression

Code d'éthique pour les profs

Impose un devoir de loyauté à vie au personnel enseignant

› Droit d'association

Projet de loi n° 3

Affaiblit la liberté d'action et limite la liberté d'expression des syndicats

Projet de loi n° 89

Restreint le droit de grève

Quand on musèle les contre-pouvoirs, c'est toute la société qui en paie le prix

Voici quelques idées de RÉSOLUTIONS que François Legault pourrait prendre en 2026

- Renforcer le dialogue plutôt que de l'étouffer
- S'attaquer aux vrais enjeux plutôt que de faire diversion en créant des problèmes là où il n'y en a pas



POUR VOUS, HENRI.

Au service des
personnes âgées.



Protégeons nos services publics
onlefaitpouvous.ca



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada



L'APARTÉ AVEC ÉLORA

SIMONBANVILLE.COM
PATREON.COM/BANVILLE



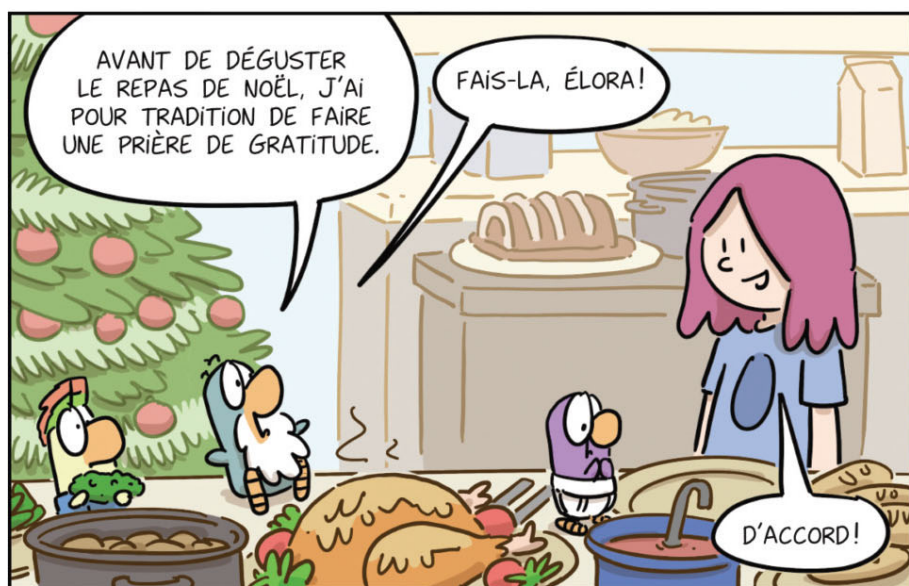
www.simonbanville.com 10042025



www.simonbanville.com 9992025



www.simonbanville.com 10012025



www.simonbanville.com 10002025